



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 septembre 2005
Français
Original: anglais

Note verbale datée du 19 septembre 2005, adressée au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) par la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à sa lettre n° S/AC.44/2005/DDA/OC.27 datée du 18 juillet 2005, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint un tableau synoptique du rapport établi par le Pakistan en application de la résolution 1540 (2004).

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) les assurances de sa très haute considération.



Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2005

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?	Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations
1 Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	Le Pakistan est partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB). Il ne possède pas d'armes biologiques ou d'armes chimiques. Le Pakistan est un État détenteur déclaré de l'arme nucléaire et n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).	
2 Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	<p>Attachement de longue date aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déclaration du Ministre des affaires étrangères à la Conférence sur le désarmement (Genève, 28 mars 2002) 2. Déclaration du Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale 3. Déclaration du Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, lors du débat général de la Première Commission, à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, le 12 octobre 2004 4. Discours liminaire du Ministère des affaires étrangères lors de la Conférence sur le désarmement (Genève, 26 mai 2003) 	Page 2 du rapport établi par le Pakistan en application de la résolution 1540 (2004)

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?	Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations
		<p>5. Allocution du Ministre des affaires étrangères au Royal Institute of International Affairs (Londres) sur les perspectives du Pakistan en matière de sécurité (Pakistan's Security Perspectives), 3 novembre 2003</p> <p>6. Résolution de l'Assemblée générale parrainée par le Pakistan sur les « Mesures de confiance aux échelons régional et sous-régional » (publication officielle en date du 4 novembre 2003)</p> <p>7. Allocution du Président, le général Pervez Musharraf, à l'Institut des affaires étrangères et de la sécurité nationale (Séoul, 6 novembre 2003)</p> <p>8. Allocution du Ministre des affaires étrangères au Sarah Lawrence College sur le thème « Politique étrangère du Pakistan : face à la dynamique mondiale et régionale actuelle », 12 novembre 2003</p> <p>9. Extraits de l'allocution du Président Musharraf à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'All Pakistan Newspapers Society, le 30 décembre 2003</p> <p>10. Texte d'une conférence de presse commune du Ministre des affaires étrangères du Pakistan et du Conseiller à la sécurité nationale de l'Inde, à l'issue d'une conférence sur la sécurité tenue à Munich, 8 février 2004</p> <p>11. Allocution du Président du Pakistan lors de la séance inaugurale du troisième Atelier national sur la sécurité tenu au National Defence College (Islamabad, 12 février 2004)</p> <p>12. Allocution du Ministre des affaires étrangères devant le Comité des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat pakistanais sur le thème</p>	

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?	Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations
		<p>« Grandes questions auxquelles le pays doit faire face en matière de politique étrangère », 13 avril 2004</p> <p>13. Explication de vote par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive (New York, 28 avril 2004)</p> <p>14. Allocution du Ministre des affaires étrangères au Centre italien d'études pour la conciliation internationale « La politique étrangère du Pakistan : défis et réponses » (Rome, 7 juillet 2004)</p> <p>15. Déclaration du Ministre des affaires étrangères et chef de la délégation pakistanaise à la quatorzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés sur le thème « Défis du multilatéralisme au XXI^e siècle » (Durban, Afrique du Sud, 19 août 2004)</p> <p>16. Discours à la nation du Premier ministre de la République islamique du Pakistan, Shaukat Aziz, 19 novembre 2004</p>	
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	<p>X</p> <p>1. Préambule du rapport national du Pakistan</p> <p>2. Explication de vote par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive (New York, 28 avril 2004)</p> <p>3. Discours du Ministre des affaires étrangères lors d'un séminaire consacré au thème « Nouveaux défis et perspectives nouvelles en matière de sécurité », organisé à l'Institute of Regional Studies (Islamabad, 14 octobre 2004)</p>	Paragraphe 1 du rapport national

	Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?	Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations
			<p>4. Transcription de la conférence de presse tenue par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères le 21 mars 2005</p> <p>5. Déclaration du Représentant permanent du Pakistan à la Conférence sur le désarmement (Genève, 24 mars 2005)</p>	
4	Convention sur les armes biologiques	X	Signature le 10 avril 1972 Ratification le 25 septembre 1974 Entrée en vigueur le 6 mars 1975	Page 7 du rapport
5	Convention sur les armes chimiques	X	Signature le 13 janvier 1993 Ratification le 28 octobre 1997 Entrée en vigueur le 27 novembre 1997	Page 7 du rapport
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Bien que n'étant pas partie au TNP, le Pakistan est résolument attaché à la réalisation des objectifs de la non-prolifération	
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires			
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Entrée en vigueur le 12 octobre 2000 Dépôt de l'instrument de ratification le 12 septembre 2000	Page 6 du rapport
9	Code de conduite de La Haye		Il n'existe pas d'accord international issu de négociations multilatérales sur les missiles. Le Pakistan, qui appuie la négociation d'un tel accord dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, a soumis une proposition relative à cette question.	
10	Protocole de Genève de 1925	X	Entrée en vigueur le 8 février 1928 Dépôt de l'instrument de ratification le 15 avril 1960	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	Depuis 2000. Le Pakistan est l'un des membres fondateurs de l'AIEA. Son adhésion date de 1957 et non de 2000 comme indiqué dans le tableau. Il se conforme pleinement aux statuts de l'AIEA et coopère étroitement avec l'Agence.	

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)	X	Le Pakistan a proposé l'adoption d'un régime de contrainte stratégique pour l'Asie du Sud.	
13	Autres conventions et traités	X	<ol style="list-style-type: none"> 1. Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique – entrée en vigueur le 12 octobre 1989 2. Convention sur la sûreté nucléaire – entrée en vigueur le 29 décembre 1997 3. Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire 4. Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes 	
14	Autres mécanismes	X	<p>Accord de non-agression entre l'Inde et le Pakistan</p> <p>Le Pakistan est partie à plusieurs conventions internationales sur le terrorisme.</p>	
15	Autres	X	<p>La Conférence du désarmement constitue la meilleure instance pour négocier les traités relatifs à la maîtrise des armements et pour contrer la menace posée par la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, et de leurs vecteurs.</p> <p>L'arrangement provisoire prévu par la résolution 1540 (2004), qui vise à empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, devrait être remplacé par un traité multilatéral à négocier à la Conférence sur le désarmement, où les États membres pourraient participer aux négociations de manière non discriminatoire.</p>	Page 10 du rapport

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2005

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de sécurité biologique (2005) <p>Règle 19</p> <p>Tout processus de production faisant appel à la création ou à l'utilisation d'organismes vivants génétiquement modifiés est soumis à l'approbation préalable du Comité national de la sécurité biologique. Cette disposition s'applique également à la production associée aux processus de mise au point, de test et d'expérimentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1976 sur les drogues <p>3. a) On entend par « drogue frelatée » toute drogue ...</p> <p>i) qui consiste, en tout ou partie, en ... contenant une matière étrangère, ... ou ii) qui a été <i>fabriquée, conditionnée</i> ou conservée dans des conditions ... <i>toute autre matière étrangère ou l'ayant rendue préjudiciable à la santé;</i> ou iii) dont le conteneur libère des <i>substances toxiques ou nocives</i> pour la santé.</p>			<p>Le Pakistan ne possède pas d'armes biologiques. Si la législation d'application de la Convention sur les armes biologiques est encore en voie de mise en place, le Pakistan dispose d'autres lois qui permettent de prévenir et de contrôler l'utilisation des agents biologiques et des substances délétères pouvant servir à la production et à la fabrication d'armes biologiques, les personnes ou entités qui s'adonnent à ces activités étant passibles de poursuites.</p>
					<p>Article 23, à lire conjointement avec l'article 27</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, <i>le transbordement et le transit de biens</i>, de technologies, de matières et de matériel ... pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker ... à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs.</p>	X	<p>23. 1) Nul ne peut, personnellement ou par l'entremise d'autrui,</p> <p>a) Exporter, importer ou <i>fabriquer</i> pour la vente ou vendre) des <i>drogues frelatées</i>;</p> <p>27. 1) Quiconque, personnellement ou par l'entremise d'autrui,</p> <p>a) Exporte, importe, <i>fabrique</i> pour la vente ou vend des substances frelatées ou non reconnues;</p> <p>b) Fabrique sans licence des substances destinées la vente; ou</p> <p>c) Importe sans licence toute substance qui exige une licence d'importation.</p> <p>Est passible d'une peine d'emprisonnement comprise entre trois et 10 ans et d'une amende maximale de 100 000 roupies.</p> <p>Article 8</p> <p>1) Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de 5 millions de roupies ou des deux peines à la fois ... les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral.</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
2	Acquisition	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4 4), à lire conjointement avec l'article 8 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 (art. 6) Loi de 1991 sur la remise des armes illicites (art. 4) 			
3	Possession	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1991 sur la remise des armes illicites <p>Aux termes de l'alinéa iii) de l'article 2, sont considérées comme des armes illicites les gaz ou autres produits chimiques ou substances toxiques ou nocives.</p> <p>Article 4 ... personne ayant en sa possession ou à sa disposition des armes illicites doit remettre ces armes à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 <p>Article 2 bb), à lire conjointement avec l'article 6</p> <p>2 bb) On entend par « arme » tout élément pouvant être utilisé pour porter atteinte à l'intégrité physique des biens et des personnes, tel qu'une arme à feu, un explosif, une épée, un poignard, un coup de poing américain, un pistolet mitrailleur,</p>			

	Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>une bombe, une grenade, un lance-roquettes, un mortier ou tout produit chimique, biologique ou autre pouvant être utilisé aux fins susmentionnées, cette définition s'étendant aux « armes illicites » visées par la loi de 1991 sur la remise des armes illicites.</p> <p>Le sous-alinéa a) de l'alinéa 2) de l'article 6 vise les actes qui entraînent la mort.</p> <p>Le sous-alinéa b) vise les actes qui peuvent entraîner la mort ou qui mettent en danger la vie d'autrui.</p>			
4	Constitution de stocks	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1991 sur la remise des armes illicites (art. 4) <p>Aux termes de l'alinéa iii) de l'article 2, sont considérés comme des armes illicites les gaz ou autres produits chimiques ou substances toxiques ou nocives.</p> <p>Article 4 ... personne ayant en sa possession ou à sa disposition des armes illicites doit remettre ces armes à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1976 sur les drogues <p>Article 23, à lire conjointement avec l'article 27</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997, art. 2 		Article 7 3)	
5	Mise au point	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes 		Article 8 1)	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Article 4 4) <ul style="list-style-type: none"> Règlement de sécurité biologique (2005) Règle 19 Tout processus de production faisant appel à la création ou à l'utilisation d'organismes vivants génétiquement modifiés est soumis à l'approbation préalable du Comité national de la sécurité biologique. Cette disposition s'applique également à la production associée aux processus de mise au point, de tests et d'expérimentation.			Dispositions spécifiques en cours de mise en place
6	Transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Article 4 4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel ... pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker ... à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs.	X	Article 8 1) Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1976 sur la protection phytosanitaire 		<p>5 millions de roupies ou des deux peines à la fois ..., les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral.</p> <p>Article 5, à lire conjointement avec l'article 6</p> <p>5. Quand une notification est émise en vertu des dispositions de l'article 3, et indépendamment de toute disposition contenue dans une autre loi en vigueur, il est interdit à la personne responsable du transport de marchandises ou de colis dans un port, une gare ferroviaire, un aéroport ou d'autres lieux</p> <p>i) Lorsque la notification interdit l'importation, <i>d'assurer le transport ou la réexpédition</i> ou de permettre sciemment le transport maritime, aérien, terrestre, ferroviaire ou autre, à partir desdits port, gare ferroviaire, aéroport ou autre, de tout article dont l'importation est interdite; et</p> <p>ii) Lorsque la notification fixe des conditions à l'importation, de procéder à l'importation en l'absence des documents requis attestant que les conditions exigées ont été remplies.</p> <p>6. Quiconque enfreint ou tente d'enfreindre les dispositions de cette loi ou de l'un quelconque des règlements ou notifications qui en relèvent sera passible, sans</p>	<p>Les pouvoirs publics disposent ainsi d'un mécanisme qui leur permet de contrôler le transport de tout produit qui pourrait servir à fabriquer des armes biologiques. Quiconque enfreint les dispositions en vigueur est passible des poursuites prévues par la législation.</p>

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					préjudice des mesures de confiscation ou des amendes qui pourraient être encourues en vertu de la loi de 1969 sur les douanes, d'une amende pouvant atteindre 5 000 roupies et, en cas de récidive, d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois ou d'une amende ou de l'une et l'autre de ces peines.	
7	Transfert	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Loi de 1976 sur la protection phytosanitaire 	X	<p>Article 4, à lire conjointement avec l'article 8</p> <p>Article 5, à lire conjointement avec l'article 6</p>	
8	Utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 		<p>Alinéa bb) de l'article 2, à lire conjointement avec les sous-alinéas a) et d) de l'article 6 et les alinéas a) et b) de l'article 7</p> <p>2 bb) <i>On entend par « arme » tout élément pouvant être utilisé pour porter atteinte à l'intégrité physique des biens et des personnes, tel qu'une arme à feu, un explosif, une épée, un poignard, un coup de poing américain, un pistolet mitrailleur, une bombe, une grenade, un lance-roquettes, un mortier ou tout produit chimique, biologique ou autre pouvant être utilisé aux fins susmentionnées, cette définition s'étendant aux « armes</i></p>	

	Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) 		<p>illicites » visées par la loi de 1991 sur la remise des armes illicites.</p> <p>Le sous-alinéa a) de l'alinéa 2) de l'article 6 vise les actes qui entraînent la mort.</p> <p>Le sous-alinéa b) vise les actes qui peuvent entraîner la mort ou qui mettent en danger la vie d'autrui.</p> <p>7 a) est passible de la peine de mort ou d'une peine d'emprisonnement à vie et d'une amende.</p> <p>7 b) est passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins 5 ans pouvant aller jusqu'à 14 ans et d'une amende.</p> <p>Article 270</p> <p>Acte de malveillance visant à répandre une infection présentant un danger pour la vie. Quiconque commet, par malveillance, un acte dont il sait ou a des raisons de croire qu'il peut répandre une infection présentant un danger pour la vie est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 	X	<p>Article 21 I 21 J</p> <p>21 I Complicité et instigation. Quiconque est complice ou instigateur d'une infraction visée par la présente loi est passible de</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Code pénal pakistanais (1860) 		<p>la peine d'emprisonnement ou de l'amende maximales prévues pour ladite infraction ou des deux peines à la fois.</p> <p>21 J Recel.</p> <p>1) Quiconque recèle une personne qui a commis une infraction visée par la présente loi commet une infraction.</p> <p>2) Toute personne reconnue coupable d'une infraction visée à l'alinéa 1 est passible des peines prévues aux articles 216 et 216-A du Code pénal pakistanais (loi XLV de 1860).</p> <p>Article 107, à lire conjointement avec l'article 108 A</p> <p>A107. Se rend coupable de complicité à la commission d'une infraction quiconque ...</p> <p>1) Incite autrui à commettre l'infraction; ou</p> <p>2) Participe avec une ou plusieurs autres personnes à une entente aux fins de la commission de l'infraction, en commettant un acte ou une omission illicite dans le cadre de cette entente et dans le but de permettre la réalisation de l'infraction; ou</p> <p>3) Aide intentionnellement, par tout acte ou par toute omission illicite, à commettre l'infraction.</p> <p>Explication 1 : Toute personne qui, par des informations</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>trompeuses ou par la dissimulation volontaire d'un fait important qu'il est tenu de révéler, cause ou obtient ou tente de causer ou d'obtenir la réalisation de l'infraction est réputée avoir incité à la réalisation de l'infraction.</p> <p>Explication 2 : Toute personne qui, avant ou pendant la réalisation d'une infraction, facilite de quelque manière que ce soit la réalisation de l'infraction est réputée avoir aidé à la réalisation de l'infraction.</p> <p>108 A Incitation, au Pakistan, à la réalisation d'infractions en dehors du pays. Est réputée inciter à la réalisation d'une infraction, au sens du présent Code, toute personne qui, au Pakistan, incite à la réalisation, en dehors du pays, d'un acte qui constituerait une infraction au Pakistan.</p>	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Loi antiterroriste de 1997 Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>Article 8 2)</p> <p>Quiconque tente de commettre ou incite à commettre une infraction visée par la présente loi sera poursuivi au même titre que s'il avait commis l'infraction.</p> <p>Article 21 I 21 J</p> <p>L'article 107 est à lire conjointement avec l'article 108 A</p>

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 <p>Article 11-J, à lire conjointement avec l'article 11-N</p> <p>11-J Arrangements de financement. Se rend coupable d'une infraction quiconque</p> <p>a) Participe ou est associé à un montage financier qui a pour conséquence de mettre des fonds ou d'autres biens à la disposition d'un tiers; et</p> <p>b) A des raisons de soupçonner que le montage financier sera ou pourrait être utilisé à des fins terroristes</p> <ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>11-N Peines prévues par les articles 11-H à 11-K reconnu coupable est passible d'une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et cinq ans et d'une amende.</p> <p>Articles 213 et 214</p> <p>213. Acceptation de dons, etc., pour soustraire un contrevenant à une sanction : Quiconque accepte ou tente d'obtenir ou convient d'accepter une gratification pour lui-même ou pour autrui ou une restitution de biens pour lui-même ou pour autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction ou de la soustraction d'un tiers à la sanction d'une infraction ou aux fins de ne pas engager de poursuites contre ce dernier.</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre dix ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p> <p>214. Offre d'un don ou de la restitution de biens en contrepartie de la soustraction d'un contrevenant à la sanction d'une infraction : Quiconque donne, inspire ou offre ou convient de donner ou d'inspirer une gratification à autrui ou de restituer ou faire restituer des biens à autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction par ce dernier ou afin que celui-ci soustraie une personne à la sanction pénale d'une infraction ou qu'il n'engage pas de poursuites.</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à</p>	

	Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					<p>perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre trois ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs 	X	Article 4, à lire conjointement avec l'article 8	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>Article 8, ibid.</p> <p>Article 126 126. Dégradations commises sur le territoire d'une puissance en paix avec le Pakistan. Quiconque se livre à des dégradations ou entreprend des préparatifs en vue de commettre des déprédations sur les territoires d'une puissance alliée ou en paix avec le Pakistan est passible d'une peine</p>	<p>Au regard de la jurisprudence de la <i>common law</i>, sont notamment visées les personnes physiques, dont les acteurs non étatiques. Un acteur non étatique peut donc être poursuivi en vertu de toute loi pakistanaise applicable aux personnes physiques.</p>

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>Article 8, ibid.</p> <p>Article 126 126. Dégradations commises sur le territoire d'une puissance en paix avec le Pakistan. Quiconque se livre à des dégradations ou entreprend des préparatifs en vue de commettre des déprédations sur les territoires d'une puissance alliée ou en paix avec le Pakistan est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans, ainsi que d'une amende et de la saisie de tout bien utilisé ou destiné à être utilisé pour commettre des dégradations ou acquis à la faveur de ces dégradations.</p> <p>Articles 213 et 214</p>	<p>Au regard de la jurisprudence de la <i>common law</i>, sont notamment visées les personnes physiques, dont les acteurs non étatiques. Un acteur non étatique peut donc être poursuivi en vertu de toute loi pakistanaise applicable aux personnes physiques.</p>
14	Autres					

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2005

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	<p>Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques</p> <p>Article 3, à lire conjointement avec l'article 5</p> <p>3. Interdiction de la mise au point, de la fabrication etc. des armes chimiques – i) nul ne doit :</p> <p>a) Mettre au point, fabriquer, acquérir d'une autre manière, stocker ou conserver des armes chimiques ou transférer, directement ou indirectement, une telle arme à quiconque;</p> <p>b) Utiliser une arme chimique;</p> <p>c) Entreprendre des préparatifs militaires, quels qu'ils soient, en vue d'un emploi d'armes chimiques;</p> <p>d) Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à entreprendre quelque activité que ce soit qui est interdite à un État partie en vertu de la Convention;</p> <p>e) Utiliser des agents antiémeutes en tant que moyens de guerre.</p>	X	<p>3) Quiconque contrevient aux dispositions du présent article commet une infraction passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 25 ans.</p>	<p>Pages 3 et 8 du rapport.</p> <p><http://www.opcw.org/docs/Ianatempleg/Pakistan.pdf></p>

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>5. Interdiction de la production, etc. de substances chimiques toxiques et de leurs précurseurs</p> <p>1) Nul ne doit produire, utiliser, acquérir, posséder, transférer, importer ou exporter toute substance chimique inscrite à un tableau;</p> <p>a) Toute substance chimique organique définie qui n'est pas inscrite à un tableau; ou</p> <p>b) Toute substance chimique contenant du phosphore, du soufre ou du fluor</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les explosifs de 1908 		<p>2) Quiconque contrevient aux dispositions du présent article commet une infraction passible d'une amende maximale de 10 000 roupies.</p> <p>Section 5 Sanctions encourues pour la fabrication ou la possession d'explosifs dans des circonstances suspectes. <i>Quiconque fabrique</i> ou a sciemment en sa possession ou sous son contrôle toute substance explosive dans des circonstances telles que l'on puisse raisonnablement mettre en doute que cette substance soit destinée à des fins licites est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de [quatorze ans] à moins qu'il ne puisse montrer qu'il fabrique ces substances ou les a en sa possession ou sous son contrôle à des fins licites.</p> <p>5-A. Confiscation des biens. Un tribunal déclarant une personne coupable d'une infraction aux dispositions de la présente loi ordonne la confiscation de la</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					totalité de ses biens au profit du Gouvernement.	
2	Acquisition	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Loi de 1991 sur la remise des armes illicites 		<p>L'Article 3 est à lire conjointement avec l'article 5 Ibid.</p> <p>Les articles 2 iii) et 4 sont à lire conjointement avec l'article 7 l) a) b) c)</p> <p>Ibid.</p> <p>L'Article 3, est à lire conjointement avec l'article 5 Ibid.</p> <p>Les articles 2 iii), et 4 sont à lire conjointement avec l'article 7 l) a) b) c)</p> <p>Ibid.</p>	
3	Possession		<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Loi de 1991 sur la remise des armes illicites <p>2 a) Les armes illicites comprennent; iii) tous les types de substances explosives tels que définis dans la loi sur les substances explosives de 1908 (loi n° VI de 1908), et la loi sur les explosifs de 1884 (loi n° IV de 1884), y compris les mines de tout type qui libèrent notamment</p>	X	<p>L'Article 3 est à lire conjointement avec l'article 5 Ibid.</p> <p>Les articles 2 iii) et 4 sont à lire conjointement avec l'article 7 l) a) b) c)</p>	

	Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			des gaz toxiques ou <i>d'autres agents chimiques ou substances causant des dommages au corps humain</i> ; Article 4 ...une personne détenant toute arme illicite remet cette arme à ...		7 Sanctions. 1) Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4 ou 5 en ne remettant pas des armes illicites encourt a. En ce qui concerne les armes illicites définies aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement à perpétuité, et la confiscation de ses biens, meubles et immeubles b. En ce qui concerne les armes illicites définies au sous-alinéa iv) de l'alinéa a) de l'article 2, à une peine d'emprisonnement minimale de 10 ans, compte tenu de ses antécédents; et c. En ce qui concerne les armes illicites définies au sous-alinéa v) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans mais qui ne sera pas inférieure à trois ans, compte tenu de ses antécédents;	
4	Constitution de stocks	X	• Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques	X	Article 3, ibid.	
5	Mise au point	X	• Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques	X	Article 3, ibid.	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Transport		<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Loi de 1991 sur la remise des armes illicites 	X	<p>Article 3, ibid.</p> <p>Article 7 3). Sanctions. 1) Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4 ou 5 en ne remettant pas des armes illicites sera....</p> <p>3) Tout véhicule utilisé pour le transport de toute arme illicite pourra également être confisqué</p>	
7	Transfert	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>3. Interdiction de la mise au point, de la fabrication, etc. des armes chimiques –</p> <p>1) Nul ne doit :</p> <p>a) Mettre au point, fabriquer, acquérir d'une autre manière, stocker ou conserver des armes chimiques, ou <i>transférer, directement ou indirectement</i>, une telle arme à quiconque;</p> <p>b) Utiliser une arme chimique;</p> <p>c) Entreprendre des préparatifs militaires quels qu'ils soient en vue d'un emploi d'armes chimiques;</p> <p>d) Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à entreprendre quelque activité que ce soit qui est interdite à un État partie en vertu de la Convention;</p>	X		

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			e) Utiliser des agents antiémeutes en tant que moyens de guerre.		3) Quiconque contrevient aux dispositions du présent article commet une infraction passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 25 ans.	Pages 3 et 8 du rapport. < http://www.opcw.org/docs/la_natmpleg/Pakistan.pdf >
8	Utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Loi de 1997 contre le terrorisme <p>Alinéa bb) de l'article le 2, à lire conjointement avec les sous-alinéas a) et d) de l'article 6 et les alinéas a) et b) de l'article 7</p> <p>2 bb) On entend par « arme » tout élément pouvant être utilisé pour porter atteinte à l'intégrité physique des biens et des personnes, tel qu'une arme à feu, un explosif, une épée, un poignard, un coup de poing américain, un pistolet mitrailleur, une bombe, une grenade, un lance-roquettes, un mortier ou tout produit chimique, biologique ou autre pouvant être utilisé aux fins susmentionnées, cette définition s'étendant aux « armes illicites » visées par la loi de 1991 sur la remise des armes illicites</p>	X	<p>Articles 3 et 4, ibid.</p> <p>Le sous-alinéa a) de l'alinéa 2) de l'article 6 vise les actes qui entraînent la mort</p> <p>Le sous-alinéa b) vise les actes qui peuvent entraîner la mort ou qui mettent en danger la vie d'autrui</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					<p>7 a) est passible de la peine de mort ou d'une peine d'emprisonnement à vie et d'une amende</p> <p>7 b) est passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins 5 ans pouvant aller jusqu'à 14 ans et d'une amende.</p>	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>Article 21 I 21 J</p> <p>21 I Complicité et instigation. Quiconque est complice ou instigateur d'une infraction visée par la présente loi est passible de la peine d'emprisonnement ou de l'amende maximales prévues pour ladite infraction ou des deux peines à la fois.</p> <p>21 J Recel.</p> <p>1) Quiconque recèle une personne qui a commis une infraction visée par la présente loi commet une infraction</p> <p>2) Toute personne reconnue coupable d'une infraction visée à l'alinéa 1 est passible des peines prévues aux articles 216 et 216-A du Code pénal pakistanais (loi XLV de 1860).</p> <p>L'article 107 est à lire conjointement avec l'article 108-A107. Se rend coupable de complicité à la commission d'une infraction quiconque ...</p> <p>1) Incite autrui à commettre l'infraction;</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>ou 2) Participe avec une ou plusieurs autres personnes à une entente aux fins de la commission de l'infraction, en commettant un acte ou une omission illicite dans le cadre de cette entente et dans le but de permettre la réalisation de l'infraction;</p> <p>ou 3) Aide intentionnellement, par tout acte ou par toute omission illicite, à commettre l'infraction.</p> <p>Explication 1 : toute personne qui, par des informations trompeuses ou par la dissimulation volontaire d'un fait important qu'il est tenu de révéler, cause ou obtient ou tente de causer ou d'obtenir la réalisation de l'infraction est réputée avoir incité à la réalisation de l'infraction.</p> <p>Explication 2 : toute personne qui, avant ou pendant la réalisation d'une infraction, facilite de quelque manière que ce soit la réalisation de l'infraction est réputée avoir aidé à la réalisation de l'infraction.</p> <p>108-A Incitation, au Pakistan, à la réalisation d'infractions en dehors du pays. Est réputée inciter à la réalisation d'une infraction, au sens du présent Code, toute personne qui, au Pakistan, incite à la réalisation, en dehors du pays, d'un acte qui</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Loi de 1884 sur les explosifs 		<p>constituerait une infraction au Pakistan.</p> <p>Article 3 d) 3. Interdiction de la mise au point, de la fabrication, etc., des armes chimiques 1) Nul ne doit : d) <i>Aider, encourager ou inciter quiconque de quelque manière que ce soit</i> à entreprendre quelque activité que ce soit qui est interdite à un État partie en vertu de la Convention;</p> <p>Article 12 12. Instigation et tentatives Quiconque incite, au sens du Code pénal pakistanais, à commettre une infraction tombant sous le coup de la présente loi ou des règles adoptées en application de celle-ci, ou accomplit tout acte dans le cadre d'une tentative visant à commettre une telle infraction, encourt les mêmes sanctions que s'il avait commis cette infraction.</p>	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Loi de 1884 sur les explosifs 	X	<p>L'article 107 est à lire conjointement avec l'article 108 A, ibid.</p> <p>Article 3 1) d), ibid.</p> <p>Article 12, ibid.</p>	Pages 3 et 8 du rapport < http://www.opcw.org/docs/la_natmpleg/Pakistan.pdf >
11	Financement d'activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Loi antiterroriste de 1997 	X	Article 3 1) d), ibid.	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Article 11-J, à lire conjointement avec l'article 11-N</p> <p>11-J Arrangements de financement. Se rend coupable d'une infraction quiconque</p> <p>a) participe ou est associé à un montage financier qui a pour conséquence de mettre des fonds ou d'autres biens à la disposition d'un tiers; et</p> <p>b) a des raisons de soupçonner que le montage financier sera ou pourrait être utilisé à des fins terroristes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code pénal pakistanais (1860) 		<p>11-N Peines prévues par les articles 11-H à 11-K reconnu coupable est passible d'une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et cinq ans et d'une amende</p> <p>Articles 213 et 214</p> <p>213. Acceptation de dons, etc., pour soustraire un contrevenant à une sanction : Quiconque accepte ou tente d'obtenir ou convient d'accepter une gratification pour lui-même ou pour autrui ou une restitution de biens pour lui-même ou pour autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction ou de la soustraction d'un tiers à la sanction d'une infraction ou aux fins de ne pas engager de poursuites contre ce dernier</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre 10 ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois</p> <p>214. Offre d'un don ou de la restitution de biens en contrepartie de la soustraction d'un contrevenant à la sanction d'une infraction : Quiconque donne, inspire ou offre ou convient de donner ou d'inspirer une gratification à autrui ou de restituer ou faire restituer des biens à autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction par ce dernier ou afin que celui-ci soustraie une personne à la sanction pénale d'une infraction ou qu'il n'engage pas de poursuites</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					<p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre trois ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 2 c) ii), à lire conjointement avec l'alinéa iii) ... une munition ou un dispositif spécialement conçu...</p> <p>Les vecteurs sont englobés dans la définition des armes chimiques.</p> <p>Article 5 5. Interdiction de la fabrication, etc., des substances chimiques toxiques et de leurs précurseurs</p> <p>1) Nul ne doit produire, utiliser, acquérir, posséder, transférer, importer ou exporter toute substance chimique inscrite à un tableau;</p>			

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			a) Toute substance chimique organique définie qui n'est pas inscrite à un tableau ou b) Toute substance chimique contenant du phosphore, du soufre ou du fluor		2) Quiconque contrevient aux dispositions du présent article commet une infraction passible d'une amende maximale de 10 000 roupies.	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Code pénal pakistanais (1860) 		Article 3 1) ibid. Article 126 126. Dégradations commises sur le territoire d'une puissance en paix avec le Pakistan. Quiconque se livre à des dégradations ou entreprend des préparatifs en vue de commettre des déprédations sur les territoires d'une puissance alliée ou en paix avec le Pakistan est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans, ainsi que d'une amende et de la saisie de tout bien utilisé ou destiné à être utilisé pour commettre des dégradations ou acquis à la faveur de ces dégradations.	L'acteur non étatique est visé par tous les textes car il est englobé dans la définition du mot « personne » donnée dans la plupart de ces textes.
14	Autres	X	<ul style="list-style-type: none"> Mesures prises pour assurer la comptabilité et la protection des matières sensibles en cours de production, d'utilisation, de stockage et de transport. 		Page 6 du rapport.	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> Mesures de protection physique destinées à assurer la sûreté et la sécurité des installations, du matériel, des matières et du personnel. 			

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2005

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 c), à lire conjointement avec l'article 44 1)</p> <p>Article 19. Pouvoir de délivrance des licences ... 1) Nul ne peut, sauf en cas d'exemption prévue par la loi ou s'il est titulaire d'une licence délivrée par l'Autorité ...</p> <p>c) Rechercher, concentrer, extraire, acquérir, manipuler, utiliser, ..., vendre, louer, prêter, transférer, importer, exporter, convertir, enrichir, produire, stocker, traiter, retraiter, fabriquer, transporter ou céder tout minéral radioactif, matière radioactive, substance nucléaire ou toute autre substance que l'Autorité peut spécifier par voie de notification ...</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs 	X	<p>Article 44 1)</p> <p>44 1) Quiconque contrevient ... encourt une peine d'emprisonnement maximale de sept ans ou une amende maximale d'un million de roupies ou les deux</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Article 4 4), à lire conjointement avec l'article 8</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit des biens, des technologies, des matières et du matériel ... susceptibles de contribuer à la conception, à la mise au point, à la <i>production</i>, au stockage, ... à l'utilisation <i>d'armes nucléaires et biologiques</i> et de leurs vecteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur les armes de 1965 <p>Article 13 A</p> <p>13-A Sanctions encourues pour le transport d'armes, etc. 2) Quiconque...</p> <p>a) Transporte, vend ou détient, propose ou expose en vue de les vendre, toute arme ou munition autres que celles visées à l'alinéa a) du paragraphe 1), en contravention des dispositions de la présente Ordonnance, ou</p>		<p>Article 8</p> <p>8 1) Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de 5 millions de roupies ou des deux peines à la fois ..., les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral</p> <p>Article 13 A</p> <p>13-A Sanctions encourues pour le transport d'armes, etc. 2) Quiconque...</p> <p>a) Transporte, vend ou détient, propose ou expose en vue de les vendre, toute arme ou munition autres que celles visées à l'alinéa a) du paragraphe 1), en contravention des dispositions de la présente Ordonnance, ou</p> <p>c) A en sa possession ou sous son contrôle l'une quelconque des armes visées à l'alinéa a) ou des munitions pouvant être tirées au moyen d'une telle arme, en contravention des dispositions de l'article 9,</p>	« la détention » ou l'utilisation en secret recoupera la production/fabrication; par conséquent, étant donné la sanction claire prévue, cela constituera une option importante pour ce type de poursuite

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
2	Acquisition	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 c) ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 sur les armes <p>Article 13 A ibid</p>	X	<p>Article 44 1) ibid</p> <p>Article 13 A c) ibid</p>	
3	Possession	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1908 sur les substances explosives 	X	<p>Article 44 1) ibid</p> <p>Articles 5 et 5A Article 5 Sanctions encourues pour la fabrication ou la possession d'explosifs dans des circonstances suspectes. Quiconque fabrique ou a sciemment en sa possession ou sous son contrôle toute substance explosive dans des circonstances telles que l'on puisse raisonnablement mettre en doute que cette substance soit destinée à des fins licites, encourt une peine d'emprisonnement maximale de [14 ans], à moins qu'il ne puisse montrer qu'il fabrique cette substance ou qu'il l'a en sa possession ou sous son contrôle à des fins licites.</p>	

	Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 sur les armes Section 13A ibid		5-A Confiscation des biens. Un tribunal déclarant une personne coupable d'une infraction aux dispositions de la présente loi ordonne la confiscation de la totalité de ses biens au profit du Gouvernement.	
4	Constitution de stocks	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire Article19 c), à lire conjointement avec l'article 44 1) Article19. Pouvoir de délivrance des licences ... 1) Nul ne peut, sauf en cas d'exemption prévue par la loi ou s'il est titulaire d'une licence délivrée par l'Autorité ... c) Rechercher, concentrer, extraire, acquérir, manipuler, utiliser, ..., vendre, louer, prêter, transférer, importer, exporter, convertir, enrichir, produire, stocker, traiter, retraiter, fabriquer, transporter ou céder tout minéral radioactif, matière radioactive, substance nucléaire ou toute autre substance que l'Autorité peut spécifier par voie de notification ...	X	Article 44 1) 44 1) Quiconque contrevient ... est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de sept ans ou d'une amende maximale d'un million de roupies ou des deux	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 58</p> <p>Stockage des matières radioactives ... 1) le titulaire de la licence doit fournir des installations adéquates pour le stockage de toute matière radioactive en sa possession, de telle sorte que...</p> <p>a) Des conteneurs spéciaux et des endroits sécurisés approuvés par le responsable de la radioprotection soient utilisés;</p> <p>b) Les matières soient isolées des substances inflammables;</p> <p>c) Nul ne soit exposé à des doses de rayonnement dépassant les limites autorisées; et</p> <p>d) En cas de rupture ou de fracture du conteneur, la totalité de son contenu soit retenue dans le réceptacle prévu à cet effet.</p> <p>2) Sur chaque conteneur utilisé pour le stockage de toute matière radioactive, il est apposé, en plus du symbole des rayonnements ionisants, une étiquette donnant</p> <p>a) La nature et l'activité du contenu;</p> <p>b) Le niveau d'activité mesuré;</p> <p>c) Le nom de la personne responsable du conteneur; et</p>			

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>d) Des instructions spéciales en matière de sûreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p> <p>4.1) Le Gouvernement fédéral tient à jour des listes de contrôle, devant faire l'objet de notifications séparées, qui indiquent les biens et technologies soumis à licence en vertu de la présente loi.</p> <p>2) Les listes de contrôle sont examinées périodiquement et révisées ou mises à jour selon que de besoin par le Gouvernement fédéral, et il est dûment donné notification des modifications.</p> <p>3) Le Gouvernement fédéral donne notification de toutes les règles et procédures d'octroi de licences.</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral <i>contrôle</i> l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel ... susceptibles de contribuer à la conception, à la mise au point, à la production, à la <i>constitution de stocks</i>, ... à l'utilisation d'armes nucléaires et biologiques et de leurs vecteurs.</p>			(S'il y a lieu)

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 sur les armes 		<p>Article 8 1) 8 1) Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de 5 millions de roupies ou des deux peines à la fois ..., les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral</p> <p>Article 13 A ibid</p>	
5	Mise au point	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 16 c) Réglementer l'aspect sûreté radiologique de ...</p> <p>ii) <i>la production</i>, l'importation, l'exportation, le transport, la possession, le traitement, le retraitement, la vente, le transfert, le stockage ou l'élimination des substances nucléaires</p> <p>Article 19 c) ibid</p>	X	<p>Article 44 1) ibid</p>	
6	Transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire 	X	<p>Article 44 1) ibid</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Article 19 c) ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4 4) ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 sur les armes 		<p>Article 8 ibid</p> <p>Article 13 A ibid</p>	
7	Transfert	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 c) ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 5</p> <p>5. Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel, sous réserve des dispositions de la présente loi, pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker, à entretenir ou à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs</p>		<p>Article 44 1) ibid</p> <p>Article 8</p> <p>8 1) Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de 5 millions de roupies ou des deux peines à la fois ..., les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 c) ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1997 contre le terrorisme <p>Lue conjointement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ordonnance de 1965 sur les armes <p>2 c) Le terme « canon » désigne v) <i>Les armes nucléaires de tous types</i></p>	X	<p>Alinéa bb) de l'article 2, à lire conjointement avec les sous-alinéas a) et d) de l'article 6 et les alinéas a) et b) de l'article 7</p> <p>2 b) b) On entend par « arme » tout élément pouvant être utilisé pour porter atteinte à l'intégrité physique des biens et des personnes, tel qu'une arme à feu, un explosif, une épée, un poignard, un coup de poing américain, un pistolet mitrailleur, une bombe, une grenade, un lance-roquettes, un mortier ou tout produit chimique, biologique ou autre pouvant être utilisé aux fins susmentionnées, cette</p>	Des poursuites peuvent être engagées contre toute personne pour utilisation ou tentative d'utilisation de toute arme nucléaire en vertu de la loi contre le terrorisme de 1997 parce que la définition des armes qui y est donnée reprend celle de la loi sur la remise des armes illicites de 1991 qui elle même renvoie à l'ordonnance sur les armes de 1965 où les armes nucléaires sont définies. Par conséquent, des poursuites peuvent être engagées en ce qui concerne les conséquences de l'utilisation d'armes nucléaires en vertu de l'article 6 2) de cette loi

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) 		<p>définition s'étendant aux « armes illicites » visées par la loi de 1991 sur la remise des armes illicites.</p> <p>Le sous-alinéa a) de l'alinéa 2) de l'article 6 vise les actes qui entraînent la mort</p> <p>Le sous-alinéa b) vise les actes qui peuvent entraîner la mort ou qui mettent en danger la vie d'autrui</p> <p>7 a) ... est passible ... de la peine de mort ou d'une peine d'emprisonnement à vie et d'une amende</p> <p>7 b) ... est passible ... d'une peine d'emprisonnement ... d'au moins cinq ans ... pouvant aller jusqu'à 14 ans et d'une amende</p> <p>Article 126 126. Dégradations commises sur le territoire d'une puissance en paix avec le Pakistan.</p> <p>Quiconque se livre à des dégradations ou entreprend des préparatifs en vue de commettre des déprédations sur les territoires d'une puissance alliée ou en paix avec le Pakistan est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans, ainsi que d'une amende et de la saisie de tout bien utilisé ou destiné à être utilisé pour commettre des dégradations ou acquis à la faveur de ces dégradations.</p>	Disposition générale qui crée une responsabilité pénale globale.

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 8 2) Quiconque tente de commettre ou incite à commettre une infraction visée par la présente loi sera poursuivi au même titre que s'il avait commis cette infraction.</p> <ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) <p>Articles 107 et 108</p> <p>107. Se rend coupable de complicité à la commission d'une infraction quiconque ...</p> <ol style="list-style-type: none"> Incite autrui à commettre l'infraction; ou Participe avec une ou plusieurs autres personnes à une entente aux fins de la commission de l'infraction, en commettant un acte ou une omission illicite dans le cadre de cette entente et dans le but de permettre la réalisation de l'infraction; ou Aide intentionnellement, par tout acte ou par toute omission illicite, à commettre l'infraction. <p>Explication 1 : Toute personne qui, par des informations trompeuses ou par la dissimulation volontaire d'un fait important qu'il est tenu de révéler, cause ou obtient ou tente de</p>	X		

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>causer ou d'obtenir la réalisation de l'infraction est réputée avoir incité à la réalisation de l'infraction.</p> <p>Explication 2 : Toute personne qui, avant ou pendant la réalisation d'une infraction, facilite de quelque manière que ce soit la réalisation de l'infraction est réputée avoir aidé à la réalisation de l'infraction.</p> <p>108. Instigation. Est complice par instigation d'une infraction une personne qui incite soit à commettre une infraction, soit à commettre un acte qui constituerait une infraction s'il était commis par une personne légalement capable agissant avec la même intention ou les mêmes connaissances que l'instigateur.</p> <p>Explication 1 : Le fait d'inciter à s'abstenir illégalement d'accomplir un acte peut constituer une infraction même si l'instigateur n'est pas lui-même tenu d'accomplir cet acte.</p> <p>Explication 2 : Pour que l'infraction d'incitation soit constituée, il n'est pas nécessaire que l'acte encouragé soit commis, ni que l'effet requis pour constituer l'infraction se soit produit.</p>			

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Loi sur les substances explosives de 1908 		<p>Article 6 6. Sanctions encourues par les instigateurs : toute personne qui, en donnant ou en demandant de l'argent, en mettant à disposition des locaux, en fournissant des matières ou qui de toute autre façon, prodigue des conseils, une assistance ou des encouragements en vue de la commission d'une infraction visée par la présente loi ou s'en rend complice, est passible de la peine prévue pour cette infraction.</p>	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Loi antiterroriste de 1997 <p>Article 11-J et N 11-J Arrangements de financement. Se rend coupable d'une infraction quiconque</p> <p>a) Participe ou est associé à un montage financier qui a pour conséquence de mettre des fonds ou d'autres biens à la disposition d'un tiers; et</p> <p>b) A des raisons de soupçonner que le montage financier sera ou pourrait être utilisé à des fins terroristes.</p>	X	<p>Article 8 2) ibid</p> <p>11-N Peines prévues par les articles 11-H à 11-K ... reconnu coupable est passible d'une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et cinq ans et d'une amende</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) 		<p>Articles 213 et 214</p> <p>213. Acceptation de dons, etc., pour soustraire un contrevenant à une sanction : quiconque accepte ou tente d'obtenir ou convient d'accepter une gratification pour lui-même ou pour autrui ou une restitution de biens pour lui-même ou pour autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction ou de la soustraction d'un tiers à la sanction d'une infraction ou aux fins de ne pas engager de poursuites contre ce dernier.</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre dix ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>214. Offre d'un don ou de la restitution de biens en contrepartie de la soustraction d'un contrevenant à la sanction d'une infraction : quiconque donne, inspire ou offre ou convient de donner ou d'inspirer une gratification à autrui ou de restituer ou faire restituer des biens à autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction par ce dernier ou afin que celui-ci soustraie une personne à la sanction pénale d'une infraction ou qu'il n'engage pas de poursuites;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre trois ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4 ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1991 sur la remise des armes illicites 	X	<p>Article 44 ibid</p> <p>Article 8 ibid</p> <p>Article 7 3) Tout véhicule utilisé pour le transport d'armes illicites est également susceptible d'être confisqué.</p>	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 ibid</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>Article 44 ibid</p> <p>Article 8 ibid</p> <p>Article 126 126. Dégradations commises sur le territoire d'une puissance en paix avec le Pakistan. Quiconque se livre à des dégradations ou entreprend des préparatifs en vue de commettre des déprédations sur les</p>	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
Autres		<ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 		territoires d'une puissance alliée ou en paix avec le Pakistan est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans, ainsi que d'une amende et de la saisie de tout bien utilisé ou destiné à être utilisé pour commettre des dégradations ou acquis à la faveur de ces dégradations	

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2005

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de sécurité biologique (2005) Règle 17, par. 1) et 2) Règle 19 Tout processus de production faisant appel à la création ou à l'utilisation d'organismes vivants génétiquement modifiés est soumis à l'approbation préalable du Comité national de la sécurité biologique. Cette disposition s'applique également à la production associée aux processus de mise au point, de test et d'expérimentation.			Un nouveau comité de biosécurité auquel de très larges compétences ont été conférées dans les domaines techniques a été créé en application du Règlement.
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de sécurité biologique (2005) Règle 17, <i>ibid.</i> Règle 19, <i>ibid.</i>			
3	Mesures de surveillance des stocks	X	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs. 			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Article 4, à lire conjointement avec l'article 6</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel ... pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker ... à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs.</p> <p>Article 6 Enregistrement</p> <p>1) Les exportateurs enregistrent toutes les transactions...</p> <p>2) Tout organisme ou service gouvernemental intervenant dans l'exportation ... consigne ses recommandations et décisions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1997 sur la protection de l'environnement <p>Article 14</p> <p>... nul ne doit produire, recueillir, expédier, transporter, traiter, évacuer, stocker, manipuler ou importer des substances dangereuses...</p>		<p>Article 17</p> <p>Énonce les sanctions encourues pour les infractions au règlement.</p>	
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1997 sur la protection de l'environnement <p>Article 14, ibid.</p>			
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de sécurité biologique (2005) 			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Règles 19, 21 et 22</p> <p>Règle 19</p> <p>Tout processus de production faisant appel à la création ou à l'utilisation d'organismes vivants génétiquement modifiés est soumis à l'approbation préalable du Comité national de la sécurité biologique.</p> <p>Cette disposition s'applique également à la production associée aux processus de mise au point, de test et d'expérimentation.</p> <p>21. Autorisation et homologation de certaines substances et de certains produits contenant des organismes génétiquement modifiés ... la production, l'importation ou l'utilisation sont soumis à l'approbation de...</p> <p>22. Autorisation et homologation de produits, d'ingrédients et d'additifs alimentaires, y compris d'agents technologiques, qui consistent en des organismes, des substances ou des cellules modifiées ou qui en contiennent ... la production, la vente, ou l'importation sont soumises à l'approbation...</p>			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de sécurité biologique (2005) <p>Règle 19, ibid.</p>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs. Article 4 4), ibid.			
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1997 sur la protection de l'environnement Article 14, ibid. <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1925 sur le transport de marchandises par mer Article IV 6) <p>Les marchandises inflammables, explosives ou dangereuses dont le transporteur, le capitaine du navire ou le mandataire du transporteur n'a pas accepté d'assurer le transport en toute connaissance de cause peuvent à tout moment avant le déchargement être débarquées en tout lieu ou détruites...</p>			
10	Autres mesures de sécurité	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs. Article 4 4), ibid.			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de sécurité biologique (2005) <p>Règle 11 Interdiction et licences Nul ne doit importer, exporter, vendre ou acheter des organismes vivants modifiés ... sans obtenir au préalable une licence de l'Agence fédérale.</p>			
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de sécurité biologique (2005) <p>Article 11, ibid.</p>	X	Dans certains cas	
13	Habilitation du personnel		Règlement de la fonction publique (efficacité et discipline) (1975)			
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Réglementations concernant le génie génétique	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de sécurité biologique (2005) SRO 336(I)/2005 Loi de 1973 portant création du Conseil pakistanais de la recherche scientifique et industrielle <p>Article 6 Les fonctions du Conseil sont les suivantes... d) Entreprendre les études et les recherches scientifiques et technologiques spéciales qui</p>			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			peuvent lui être confiées par le Gouvernement fédéral. <ul style="list-style-type: none"> Centre d'excellence en biologie moléculaire créé en application des directives du Ministère de la science et de la technologie 			
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques					
17	Autres	X	<ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) 	X		<p>Chapitre XIV Articles 271, 274, 275, 276 et 277</p> <p>Infraction aux règles de quarantaine</p> <p>Quiconque enfreint sciemment toute règle édictée et promulguée par le Gouvernement fédéral ou tout gouvernement provincial, dans le but de placer en quarantaine tout navire, de réglementer les contacts d'un navire placé en quarantaine avec la terre ou avec d'autres navires, ou de réglementer les contacts entre un lieu où une maladie infectieuse s'est déclarée et d'autres lieux, encourt une peine d'emprisonnement de l'un ou l'autre type d'une durée maximum de six mois, ou une amende ou les deux.</p>

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					<p>274. Altération de produits pharmaceutiques</p> <p>Quiconque altère tout produit pharmaceutique de manière à en réduire l'efficacité, à en modifier l'effet ou à le rendre nocif et qui le fait dans l'intention que ce produit soit vendu ou utilisé ou qui sait qu'il est susceptible d'être vendu ou utilisé à une fin médicale quelconque comme s'il n'avait pas été altéré, encourt une peine d'emprisonnement de l'un ou l'autre type d'une durée maximale de six mois ou une amende maximale de 3 000 roupies, ou les deux.</p> <p>275. Vente de produits pharmaceutiques altérés</p> <p>Quiconque, sachant qu'un produit pharmaceutique a subi une altération qui en réduit l'efficacité, en modifie l'effet ou le rend nocif, vend, propose ou expose à la vente ce produit ou fait en sorte qu'il soit utilisé à des fins médicales par une personne qui n'est pas au courant de cette altération, encourt une peine d'emprisonnement de l'un ou l'autre type d'une durée maximale de six mois ou une amende maximale de 3 000 roupies ou les deux.</p>

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					<p>276. Vente d'un produit pharmaceutique qui n'est pas le produit annoncé</p> <p>Quiconque vend, propose ou expose à la vente ou délivre dans un dispensaire à des fins médicales tout produit pharmaceutique qui n'est pas le produit annoncé encourt une peine d'emprisonnement de l'un ou l'autre type d'une durée maximale de six mois ou une amende maximale de 3 000 roupies ou les deux.</p> <p>277. Pollution de l'eau d'une source ou d'un réservoir publics</p> <p>Quiconque pollue volontairement l'eau d'une source ou d'un réservoir publics de manière à en compromettre l'utilisation habituelle encourt une peine d'emprisonnement de l'un ou l'autre type d'une durée maximale de trois mois, ou une amende de 1 000 roupies ou les deux.</p>

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2005

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 7.2 à lire conjointement avec les tableaux I, II, III et IV</p> <p>7. Fabrication, utilisation etc., à des fins autorisées. – 1) ...</p> <p>2) La fabrication, l'utilisation, l'acquisition, l'exploitation ou l'importation de tout produit chimique organique défini non inscrit à un tableau qui contient du phosphore, du soufre ou du fluore et les installations spécifiées dans la partie IX de l'annexe sur la vérification sont soumises à un contrôle des données puis à une vérification sur place, conformément à cette partie de l'annexe sur la vérification, sauf s'il en est décidé autrement par la Conférence des États parties</p>			<ul style="list-style-type: none"> La Pakistan est un État non doté d'armes chimiques Page 6 du rapport
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 7, à lire conjointement avec les tableaux I, II, III et IV</p>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			L'autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques est en train d'établir des directives et des règles détaillées			
3	Mesures de surveillance des stocks	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 7, et tableaux I, II, III et IV, à lire conjointement avec les articles 12 et 13 de la loi sur les douanes de 1969, concernant les procédures de la délivrance de licences aux entrepôts (lorsqu'il y a lieu)</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1884 sur les explosifs 		<p>Loi douanière de 1969 Article 156</p>	
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 7 ibid.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1953 sur les cargaisons dangereuses <p>L'article 10 est à lire conjointement avec les articles 2 et 3 ci-après.</p> <p>2. On entend par « cargaison dangereuse », toute cargaison contenant...</p> <p>a) Des marchandises classées comme explosifs dans la liste exhaustive des explosifs du Gouvernement;</p> <p>c) Des marchandises dangereuses interdites, c'est-à-dire des</p>	X		

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>marchandises classées comme dangereuses;</p> <p>d) Tout chargement susceptible de s'enflammer ou d'exploser et qui est déclaré comme dangereux aux fins de la présente loi par le Gouvernement central par voie de notification dans le journal officiel.</p> <p>3. Le Gouvernement central peut prendre toute ordonnance qu'il juge nécessaire ou utile pour garantir la sécurité de tout port et pour prévenir ou combattre les explosions et les incendies à bord de navires transportant des cargaisons dangereuses dans le périmètre d'un port quel qu'il soit, généralement aux fins de la manutention et du stockage en transit de cargaisons dangereuses et d'éléments connexes.</p>		<p>10. La police peut arrêter sans mandat toute personne en infraction aux dispositions de la présente loi.</p>	
5	Autres mesures de surveillance	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Les articles 2 et 7, sont à lire conjointement avec les tableaux I, II, III et IV</p>			
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Les articles 2 et 7 sont à lire conjointement avec les tableaux I, II, III et IV</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi sur les explosifs de 1884 			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			Article 5 (Dans certains cas précis)			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Article 7, ainsi que les tableaux I, II, III et IV <ul style="list-style-type: none"> Loi sur les explosifs de 1884 			
			Article 5 (Dans certains cas précis)			
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Article 7 avec tous les tableaux			
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Article 7 <i>ibid.</i> <ul style="list-style-type: none"> Loi sur les explosifs de 1884 Article 5 <i>ibid.</i> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1953 sur les cargaisons dangereuses L'article 10 est à lire conjointement avec les articles 2 et 3 <i>ibid.</i>			
10	Autres mesures de sécurité	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques Article 10 Fonctions et l'autorité. ... En particulier, et sans préjudice des attributions générales conférées par la présente ordonnance, les	X		

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>fonctions de l'autorité sont les suivantes...</p> <p>Assurer la mise en œuvre effective de la présente ordonnance;</p> <p>b) S'acquitter, au nom du Pakistan, des obligations qui incombent au Pakistan en vertu de la Convention;</p> <p>c) Faciliter les inspections sur place au cas où le respect des dispositions de la Convention par le Pakistan serait mis en doute;</p> <p>d) Accomplir toute activité liée à l'exécution des fonctions susmentionnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les explosifs de 1884 		<p>Article 13</p> <p>13. Pouvoir d'arrêter sans mandat des personnes commettant des infractions graves. Quiconque est surpris en train de commettre un acte passible de sanctions en vertu de la présente loi ou des règles promulguées en application de la présente loi qui est susceptible de provoquer une explosion ou un incendie dans un lieu ou à proximité d'un lieu où des explosifs sont fabriqués ou stockés ou d'une voie ferrée, d'un port, d'un véhicule terrestre, d'un aéronef ou d'un navire, peut-être arrêté sans mandat par un fonctionnaire de police, par le maître des lieux ou</p>	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					par son représentant ou son préposé, ou par une autre personne autorisée par lui... et être éloigné du lieu où il a été arrêté et déferé dès que possible à la justice.	
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	• Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques			
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	• Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques	X		
			<p>Article 23. Enregistrement.</p> <p>...1) L'autorité nationale peut, directement ou par voie de notification, exiger qu'une personne ou une organisation intervenant dans la production, le traitement, la consommation, le transfert, l'importation ou l'exportation de tout produit chimique inscrit à un tableau de tout produit chimique organique défini non inscrit à un tableau de d'un produit chimique contenant du phosphore, du soufre ou du fluor s'inscrive auprès de l'autorité nationale ou de tout autre organisme désigné dans un délai spécifié.</p>		2) Quiconque contrevient aux dispositions du présent article commet une infraction pour laquelle il encourt une peine d'emprisonnement maximale de deux ans ou une amende ou les deux.	
13	Habilitation du personnel	X	• Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Tableau V</p> <p>A. Principes généraux du traitement de l'information confidentielle</p> <p>B. Emploi et conduite du personnel du Secrétariat technique</p> <p>C. Mesures propres à protéger les installations sensibles et à empêcher la divulgation de données confidentielles lors des activités de vérification sur place</p> <p>D. Procédures à suivre en cas de manquement ou d'allégation de manquement à la confidentialité</p> <p>Règlement de la fonction publique (1973) (efficacité et discipline)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1923 sur les secrets officiels 			
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 2 c) iii) m) Tableau IV 2) A 8) c) iii)</p> <p>Tout matériel spécialement conçu pour être utilisé directement ou indirectement avec la munition ou le dispositif spécifié...</p> <p>e) Fins auxquelles le produit chimique a été ou sera fabriqué, traité ou consommé; ...</p>			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			ii) Vente ou transfert sur le territoire ou à destination de tout autre lieu placé sous la juridiction ou le contrôle de l'État partie – Préciser s'il s'agit d'une autre industrie, d'un négociant ou d'un autre destinataire en indiquant, si possible, les types de produit final; ... (iii) (iv) Déclaration de fabrication passée de produits chimiques du tableau 2 à des fins d'armes chimiques.			
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des affaires étrangères (Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques) 			L'autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques relève du Ministère des affaires étrangères.
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques 			Il incombe à l'autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques de faire les déclarations.
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de 1940 sur les explosifs <p>Article 107</p> <p>Pouvoir de détruire les explosifs illicites</p> <p>1) L'inspecteur en chef ou un inspecteur des explosifs</p> <p>a) Détruit où qu'il se trouve tout explosif</p>			Le Pakistan est un État non doté d'armes chimiques. Toutefois, des mesures appropriées de protection contre ces armes sont en cours d'élaboration.

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>i) Dont la fabrication, la possession ou l'importation est formellement interdite en application de l'article 6 de la loi ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 24</p> <p>Droit de pénétrer dans des locaux, de perquisitionner et d'enlever ou d'immobiliser un objet... 1) Si l'autorité nationale a de bonnes raisons de penser...</p> <p>a) Qu'un objet se trouve dans des locaux auxquels le public a accès ou qui sont occupés par une autre personne qui consent à ce que des mesures soient prises en application du présent paragraphe; et</p> <p>b) Que cet objet est une arme chimique, elle peut autoriser toute personne à pénétrer dans ces locaux et à y perquisitionner ...</p> <p>2) ... 3) ...</p> <p>4) Si la personne pénètre dans les locaux...</p> <p>a) Elle peut prendre l'objet et l'enlever, s'il est raisonnable de le faire; sinon</p> <p>b) Elle peut apposer un avis sur l'objet ... pour indiquer que</p>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			celui-ci ne doit pas être déplacé ou manipulé...			
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1991 sur la remise des armes illicites 	X	<p>Article 7</p> <p>7. Sanctions. 1) Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4 ou 5 en ne remettant pas des armes illicites encourt...a) en ce qui concerne les armes illicites définies aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement à perpétuité et la confiscation de ses biens, meubles et immeubles;</p> <p>b) En ce qui concerne les armes illicites définies au sous-alinéa iv) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement à perpétuité ou une peine d'emprisonnement minimale de 10 ans, compte tenu de ses antécédents; et</p> <p>c) En ce qui concerne les armes illicites définies au sous-alinéa v) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans mais qui ne sera pas inférieure à trois ans, compte tenu de ses antécédents;</p> <p>2) Toute arme illicite ayant motivé la condamnation d'une personne à une peine en application du paragraphe 1) est confisquée au profit du Gouvernement fédéral.</p>	<p>Selon les faits, les auteurs d'infractions concernant les armes chimiques peuvent également être poursuivis en application de ces lois.</p>

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1908 sur les substances explosives 		<p>3) Tout véhicule utilisé pour le transport de toute arme illicite peut également être confisqué.</p> <p>Article 5-5A</p> <p>5. Sanctions encourues pour la fabrication ou la possession d'explosifs dans des circonstances suspectes. Quiconque fabrique ou a sciemment en sa possession ou son contrôle toute substance explosive dans des circonstances telles que l'on puisse raisonnablement mettre en doute que cette substance soit destinée à des fins licites encourt une peine d'emprisonnement maximale de [14 ans], à moins qu'il ne puisse montrer qu'il fabrique cette substance ou qu'il l'a en sa possession ou sous son contrôle à des fins licites.</p> <p>5-A. Confiscation des biens. Un tribunal déclarant une personne coupable d'une infraction aux dispositions de la présente loi ordonne la confiscation de la totalité des biens de cette personne au profit du Gouvernement.</p>	
19	Autres	X	<ul style="list-style-type: none"> Inspections par mise en demeure Inspections régulières Connaissance des quantités 			

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2005

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1 Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	<ul style="list-style-type: none"> • INFIRC/418 (Chasma I) • INFIRC/116 (KANUPP) • INFIRC/135 (KANUPP) • Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire • Règlement pakistanais de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 59 1)</p> <p>1. Le titulaire de la licence tient, sous la forme et de la manière prescrite par la Direction, des écritures concernant les matières radioactives stockées.</p> <p>Article 22</p> <p>Tenue des écritures – chaque titulaire de licence –</p> <p>a) Tient des écritures indiquant la nature, la forme et la quantité des matières radioactives obtenues et utilisées chaque mois;</p>	X	<p>.</p> <p>Article 44 1)</p> <p>44 1) Quiconque qui contrevient ... encourt une peine d'emprisonnement maximale de sept ans ou une amende maximale d'un million de roupies ou les deux</p>	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>b) Enregistre les noms, les adresses, les désignations, les qualifications et le statut de toutes les personnes participant directement ou indirectement à l'utilisation ou à la manipulation de matières radioactives, de générateurs de rayonnements ou d'installations nucléaires;</p> <p>Tient des écritures détaillées concernant l'évacuation, la décroissance et les pertes de matières radioactives et informe la Direction de ces pertes et des efforts entrepris pour récupérer les matières perdues...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 4)</p> <p>Pouvoir de délivrance des licences. – 1) Nul ne peut, sauf en cas d'exemption prévue par le présent règlement ou s'il est titulaire d'une licence délivrée par l'Autorité...</p>			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>2) Sous réserve du paragraphe 1, l'Autorité peut, sur demande accompagnée des droits à verser et des informations et documents à fournir conformément à la réglementation, délivrer une licence permettant de mener les activités spécifiées dans cette licence pendant une période dont la durée est déterminée...</p> <p>4) L'Autorité peut déterminer les clauses et conditions d'une licence.</p>			
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 22 ibid.</p>	X	Article 44 ibid.	< http://www.iaea.org/OurWorkSV/Safeguards/sirtable.pdf >
3	Mesures de surveillance des stocks	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 59 i) idib.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4 4)</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la</p>	X	Article 44 ibid.	< http://www.iaea.org/OurWorkSV/Safeguards/Sirtable.pdf >

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel ... pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker ... à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs.			
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire • Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 62</p> <p>Transport de matières radioactives – le transport des matières radioactives est régi par les directives publiées par la Direction.</p> <p>Article 63</p> <p>Exigence supplémentaire ... Au cours du transport de matières radioactives, il est tenu compte de toute autre caractéristique dangereuse de sorte que les dispositions du règlement déjà en vigueur pour le transport des marchandises dangereuses soient respectées.</p> <p>Article 70</p> <p>Protection physique des matières et installations nucléaires ... il incombe au titulaire de la licence</p>	X	Article 44 ibid.	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>d'organiser et d'assurer la protection physique des matières nucléaires au stade de l'utilisation, du stockage et du transport ainsi que des installations nucléaires, y compris les déchets radioactifs appartenant à ces installations, conformément aux dispositions du présent règlement et des directives publiées de temps à autre par l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles et notifications douanières de 2001 <p>333. Marchandises dont le transbordement n'est pas autorisé ... Le transbordement des marchandises ci-après à destination de ports ou de postes douaniers à l'intérieur du pays n'est pas autorisé ...</p> <p>a. ...</p> <p>b. ...</p> <p>c. ...</p> <p>d Explosifs, tels que définis dans la loi sur les explosifs de 1884,</p> <p>e. Armes et munitions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1953 sur les cargaisons dangereuses <p>L'article 10 est à lire conjointement avec les articles 2 et 3 ci-après :</p>		<p>Loi sur les douanes de 1969 Article 156</p>	

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>2. On entend par « cargaison dangereuse », toute cargaison contenant ...</p> <p>a) Des marchandises classées comme explosifs dans la liste exhaustive des explosifs du Gouvernement;</p> <p>c) Des marchandises dangereuses interdites, c'est-à-dire des marchandises classées comme dangereuses;</p> <p>d) Tout chargement susceptible de s'enflammer ou d'exploser qui est déclaré comme dangereux aux fins de la présente loi par le Gouvernement central par voie de notification dans le Journal officiel</p> <p>3. Le Gouvernement central peut prendre les ordonnances qu'il juge nécessaires ou utiles pour garantir la sûreté de tout port et prévenir ou combattre les explosions et les incendies à bord de navires transportant des marchandises dangereuses dans le périmètre d'un port, généralement aux fins de la manutention et du stockage en transit de ces marchandises et des éléments accessoires.</p>			
5	Autres mesures de surveillance	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Règle 9</p>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Perte de matières radioactives, etc. ... 1) Lorsque, de l'avis d'un inspecteur ...</p> <p>a) Des matières radioactives ou un générateur de rayonnements ont été perdus, volés ou détruits ou tombé entre les mains d'une personne non autorisée, ou que l'on a des raisons de le penser;</p> <p>b) c) ...</p> <p>2) S'il estime qu'une violation des clauses et conditions de l'autorisation ou des dispositions du présent règlement a eu lieu, où que ce soit, l'inspecteur peut, avec l'approbation du Directeur, ordonner que les travaux soient arrêtés ou suspendus ... à moins qu'il ne se soit assuré que le risque n'est pas plus grand qu'au moment où l'autorisation a été délivrée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1991 sur la remise des armes illicites <p>L'article 7 est à lire conjointement avec l'article 4 ci-après :</p> <p>4. Remise des armes illicites.</p> <p>1) À l'entrée en vigueur de la présente loi, toute personne ayant en sa possession ou sous son</p>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>contrôle toute arme illicite remet cette arme au coordonnateur de district, à l'administrateur adjoint de district ou au chef du poste de police de son lieu de résidence habituel ou à tout autre autorité désignée par le Gouvernement fédéral par voie de notification.</p>	X	<p>7. Sanctions</p> <p>1) Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4 ou 5 en ne remettant pas des armes illicites encourt</p> <p>a) En ce qui concerne les armes illicites définies aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement à perpétuité et la confiscation de ses biens meubles et immeubles;</p> <p>b) En ce qui concerne les armes illicites définies au sous-alinéa iv) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement à perpétuité ou une peine d'emprisonnement minimale de 10 ans, compte tenu de ses antécédents; et</p> <p>c) En ce qui concerne les armes illicites définies au sous-alinéa v) de l'alinéa a) de l'article 2, une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans mais qui ne sera pas inférieure à 3 ans, compte tenu de ses antécédents;</p> <p>2) Toute arme illicite ayant motivé la condamnation d'une personne à une peine en application du paragraphe 1) est confisquée au profit du Gouvernement fédéral</p>	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les explosifs de 1884 <p>Article 6 6. Pouvoir d'interdire la fabrication, la possession ou l'importation d'explosifs particulièrement dangereux...</p> <p>1) Nonobstant les dispositions de la présente loi, le Gouvernement fédéral peut de temps à autre, par voie de notification publiée dans le Journal officiel, interdire totalement ou subordonner à un certain nombre de conditions la fabrication, la possession, l'utilisation, le transport, l'importation ou l'exportation de tout explosif dont le caractère dangereux justifie à son avis la publication de cette information dans l'intérêt de la sécurité publique.</p> <p>2) La loi sur les douanes de 1969 s'applique à tout explosif ayant fait l'objet de la publication d'une notification pour ce qui est de l'importation...</p> <p>3) Toute personne qui fabrique, possède, utilise, vend, transporte, importe ou exporte tout explosif ... encourt une amende maximale de 35 000 roupies...</p>		3) Tout véhicule utilisé pour le transport de toute arme illicite peut également être confisqué.	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 22</p> <p>Tenue des écritures – Chaque titulaire de licence</p> <p>e) Ne doit pas vendre ou transférer tout générateur de rayonnements ou matière radioactive ni s'en défaire sans l'accord préalable de la Direction</p>			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire (PNRA) Règlement PAK/904 de la PNRA Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 70</p> <p>Protection physique des matières et installations nucléaires ... il incombe au titulaire de licence d'organiser et d'assurer la protection physique des matières nucléaires au stade de l'utilisation, du stockage et du transport ainsi que des</p>	X	Article 44 ibid.	Page 6 du rapport

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			installations nucléaires, y compris des déchets nucléaires appartenant à ces installations, conformément aux dispositions du présent règlement et des directives publiées de temps à autre par le Conseil pakistanais de réglementation nucléaire (PNRB).			
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement PAK/904 de la PNRA • Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 2 e) ibid.</p> <p>Article 45</p> <p>Attributions du responsable de la radioprotection... Le responsable de la radioprotection</p> <p>a) (...) d)</p> <p>e) Organise le transport, le stockage et l'évacuation dans des conditions sûres de toutes les matières radioactives, y compris des déchets contenant de telles matières;</p> <p>Article 58</p> <p>Stockage des matières radioactives – 1) Le titulaire de la licence fournit des installations adéquates pour assurer le stockage de toute matière radioactive en sa possession de telle sorte que...</p>			Page 6 du rapport

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>a) Des conteneurs spéciaux et des aires sécurisées approuvés par le responsable de la radioprotection soient utilisés;</p> <p>b) Les matières soient isolées des substances inflammables;</p> <p>c) Nul ne soit exposé à des doses de rayonnement dépassant les limites autorisées; et</p> <p>d) En cas de rupture ou de fracture du conteneur, la totalité de son contenu soit retenue dans le réceptacle prévu à cet effet.</p> <p>2) Sur chaque conteneur utilisé pour le stockage de toute matière radioactive, il est apposé, en plus du symbole des rayonnements ionisants, une étiquette donnant ...</p> <p>a) La nature et l'activité du contenu;</p> <p>b) Le niveau d'activité mesuré;</p> <p>c) Le nom de la personne responsable du conteneur; et</p> <p>d) Des instructions spéciales en matière de sûreté.</p> <p>Article 70</p> <p>Protection physique des matières et installations nucléaires – il incombe au titulaire de la licence d'organiser et d'assurer la protection physique des matières nucléaires au stade de l'utilisation, du stockage et du</p>			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			transport ainsi que des installations nucléaires, y compris les déchets radioactifs appartenant à ces installations, conformément aux dispositions du présent règlement et aux directives publiées de temps à autre par le PNRB.			
4	Mesures de sécurité lors du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement PAK/916 de la PNRA • Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Articles 45 e), 62, 63 et 59 2) ibid.</p> <p>45. Attributions du responsable de la radioprotection... Le responsable de la radioprotection</p> <p>a) ... d)</p> <p>e) Organise le transport, le stockage et l'évacuation dans des conditions sûres de toutes les matières radioactives, y compris des déchets contenant de telles matières; ...</p> <p>62. Transport des matières radioactives</p> <p>Le transport des matières radioactives est régi par les directives publiées par la Direction.</p> <p>Article 63</p> <p>Exigence supplémentaire ... pendant le transport des matières</p>			Page 6 du rapport

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			radioactives, il est tenu compte de toute autre caractéristique dangereuse de sorte que les dispositions du règlement déjà en vigueur pour le transport des marchandises dangereuses soient respectées. Article 70 Protection physique des matières et installations nucléaires – il incombe au titulaire de la licence d'organiser et d'assurer la protection physique des matières nucléaires au stade de l'utilisation, du stockage et du transport ainsi que des installations nucléaires, y compris des déchets radioactifs appartenant à ces installations, conformément aux dispositions du présent règlement et des directives publiées périodiquement par le PNRB.			
5	Autres mesures de surveillance	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 sur les armes 			
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement PAK/911 de la PNRA Les titulaires de licences doivent se conformer au document de la circulaire de l'AIEA (INFCIRC/224/Rev.4) relative à la protection physique des matières et installations nucléaires 			Pages 6 et 7 du rapport

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance n° III de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire • Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 43</p> <p>Surveillance physique des travailleurs sous rayonnements</p> <p>1) Le titulaire de la licence met en place un dispositif de surveillance physique pour assurer le respect du système de limitation des doses.</p> <p>2) ... 3) ...</p> <p>4) Le programme de surveillance physique répond aux exigences ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Procédures de radioprotection mises en place et appliquées de façon correcte; b) Analyses exécutées de façon correcte; c) Dossiers tenus à jour de façon correcte; d) Limitation des erreurs; e) Maintien de l'exactitude des mesures; et f) Personnel correctement formé. <p>Article 62 ibid.</p> <p>Article 44</p>		Article 16-f	

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Attributions du service de surveillance physique... Le service de surveillance physique –</p> <p>a) Met à disposition sur le site des installations pour la décontamination du personnel, du matériel et des locaux;</p> <p>b) Fournit à toutes les personnes chargées de prendre des mesures correctives des dosimètres individuels, des vêtements de protection appropriés et des appareils de protection respiratoire adaptés à la situation;</p> <p>c) Veille à ce que divers équipements de protection soient immédiatement disponibles en quantités suffisantes pour répondre aux exigences minimum prévues dans le plan d'urgence;</p> <p>d) ...</p> <p>e) ...</p> <p>Article 70 ibid.</p>			
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières		<ul style="list-style-type: none"> • Règlement PAK/909 de la PNRA • Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>L'article 19 traite longuement du pouvoir de délivrer des licences</p>			Page 6 du rapport

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Article 11 Délivrance d'une licence...</p> <p>1) Une fois enregistrée, toute personne désireuse d'obtenir une licence à des fins pour lesquelles une telle licence est requise en application de la présente ordonnance en fait la demande par écrit auprès du Directeur;</p> <p>2) Chaque demande de licence est accompagnée ... des informations et justificatifs pouvant être exigés par le Directeur...</p> <p>3) ... 4) ...;</p> <p>5) Lorsqu'il est demandé une licence pour faire entrer un véhicule à propulsion nucléaire sur le territoire du Pakistan, le demandeur doit également fournir les éléments suivants avec sa demande :</p> <p>a) Type, marque, capacité et puissance du véhicule;</p> <p>b) Type et marque du dispositif nucléaire équipant le véhicule;</p> <p>c) Quantité et qualité du combustible stocké et utilisé dans le véhicule et le dispositif;</p> <p>d) Point de départ, destination et but du voyage, lieu et durée de l'escale précédente en transit;</p>			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>e) Déclaration par laquelle le demandeur s'engage à ne pas rejeter ou à ne pas se défaire de déchets radioactifs sur le territoire du Pakistan;</p> <p>f) But du séjour et durée pour laquelle la licence est requise;</p> <p>1) Le Directeur peut entreprendre des enquêtes, des inspections ou des recherches supplémentaires ... et exiger que le demandeur démontre, en soumettant les informations requises, que le but pour lequel la licence est demandée ne constituera pas un danger pour les travailleurs, le public et l'environnement.</p> <p>Si le demandeur ne fournit pas toutes les informations ou les justificatifs requis ... sa demande sera considérée comme rejetée.</p>			
13	Habilitation du personnel		<ul style="list-style-type: none"> Règlement du personnel de la Commission pakistanaise de l'énergie atomique de 2004 <p>Chapitre VII Conduite générale et discipline</p> <p>1. Conduite et discipline</p> <p>Les membres du personnel sont soumis, pour ce qui est des questions de conduite et de discipline, aux règles promulguées par le Gouvernement.</p>			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>2. Respect des instructions</p> <p>Chaque membre du personnel se conforme aux dispositions du présent règlement et donne effet à toutes les instructions, lesquelles peuvent être remplacées/modifiées de temps à autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1965 portant création de la Commission pakistanaise de l'énergie atomique <p>Article 3A</p> <p>Tout engagement par la Commission est, aux fins de la loi de 1952 sur le maintien des services essentiels, assimilé à un engagement par le Gouvernement fédéral (le chapitre LIII de cette loi s'applique donc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1952 sur le maintien des services essentiels <p>3. Emplois auxquels la présente loi s'applique.</p> <p>La présente loi s'applique à tout emploi du Gouvernement fédéral et, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, à tout emploi ou catégorie d'emploi que le Gouvernement peut, par une notification publiée au Journal officiel, déclarer être un emploi ou une catégorie d'emploi soumis à la présente loi.</p>			

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Articles 51 et 52</p> <p>51. Déclaration de loyauté et de confidentialité.... Le président et chaque conseiller, consultant, fonctionnaire ou autre membre du personnel de l'Autorité doit, avant d'entrer en fonction, faire la déclaration de loyauté et de confidentialité prescrite par le règlement.</p> <p>52. ... Le président, les membres, les fonctionnaires et les employés de l'Autorité lorsqu'ils agissent ou déclarent agir conformément à l'une quelconque des dispositions de la présente ordonnance, sont considérés comme des fonctionnaires au sens de l'article 21 du Code pénal pakistanais (loi n° XLV de 1860)</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection, article 22 			
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités concernant la fabrication, la constitution de stocks, la sécurité, la sûreté, etc., des vecteurs sont soumises à un contrôle gouvernemental strict. La fabrication privée, etc., est interdite. 	X		

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais de 1860 PNRA – Centre national de coordination pour les situations d'urgence radiologique 1988 <p>Catégorisation des situations d'urgence</p> <p>Tout comme les autres types de situations d'urgence, un accident nucléaire ou une situation d'urgence radiologique exigent une intervention rapide et coordonnée en liaison avec les autorités publiques. La catégorisation des situations d'urgence obéit à des critères d'urgence déclenchant certains niveaux/modes d'intervention.</p> <p>Situations d'urgence non spécifiques aux installations nucléaires, telles que la disparition de sources de rayonnements dangereuses ou un accident de transport.</p>		<p>Article 407</p> <p>Abus de confiance de la part du transporteur, etc. Quiconque, s'étant vu confier un tel bien en tant que transporteur, gardien de quai ou entrepositaire, commet un abus de confiance en ce qui concerne ce bien, encourt une peine d'emprisonnement de l'un ou l'autre type d'une durée maximale de sept ans ainsi qu'une amende.</p>	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	<ul style="list-style-type: none"> Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire (PNRA) 			Page 6 du rapport
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	<ul style="list-style-type: none"> INFIRC/418 (Chasma I) INFIRC/116 (KANUPP) INFIRC/135 (KANUPP) 			http://www.iaea.org/OurWork SV/Safeguards/sirtable.pdf
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives		Le Pakistan souscrit à ce code juridiquement non contraignant.			
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic illicite de matières nucléaires et autres sources radioactives					
19	Autres accords concernant l'AIEA	X	<ul style="list-style-type: none"> Convention sur la sûreté nucléaire Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire Convention sur la protection physique des matières nucléaires 			
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	<ul style="list-style-type: none"> PNRA – Centre national de coordination pour les situations d'urgence radiologique 1988 Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection Loi de 1908 sur les substances explosives Loi de 1991 sur la remise des armes illicites 			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1884 sur les explosifs • Règlement du personnel de la Commission pakistanaise de l'énergie atomique 2005 • Ordonnance de 1965 portant création de la Commission pakistanaise de l'énergie atomique 			
21	Autres	X	<p>Étant fermement attaché aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération, le Pakistan soutient sans réserve l'adoption de mesures appropriées et efficaces pour empêcher des acteurs non étatiques d'avoir accès à des armes de destruction massive et à leurs vecteurs. À l'échelle nationale, le Pakistan a mis en place un dispositif administratif, législatif et de sécurité de grande ampleur pour garantir la sûreté et la sécurité des matières, installations, technologies et équipements sensibles. À l'échelon international, le Pakistan continue d'appuyer les efforts visant à empêcher la prolifération et le trafic illicite de matières liées aux armes de destruction massive.</p>			

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs. En vertu de l'article 3 c), il incombe au Gouvernement fédéral de désigner l'organisme ou les organismes chargés de l'exécution <p>Article 4 4)</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le <i>transbordement</i> et le <i>transit</i> de biens, de technologies, de matières et de matériel ... pouvant servir à concevoir, mettre au point, à fabriquer, à stocker, ... à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi sur les douanes de 1969 Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations 	X	<p>Article 8 1)</p> <p>Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de 5 millions de roupies ou des deux peines à la fois ..., les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral.</p> <p>Article 156</p>	Pages 6 et 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1959 sur le corps des rangers de l'ouest du Pakistan <p>L'article 13 est à lire conjointement avec l'article 6 ci-après :</p> <p>6. Le corps assume les fonctions suivantes :</p> <p>a) Protection des personnes et des biens aux zones frontalières;</p> <p>b) Arrestation des personnes qui entrent illégalement sur le territoire pakistanais ou en sortent illégalement;</p> <p>c) Organisation de la défense des villages frontaliers;</p> <p>d) Prévention de la contrebande;</p> <p>e) Collecte de renseignements aux zones frontalières;</p> <p>f) Coordination de l'action de la police et des autres organismes civils visant à prévenir et à détecter la contrebande.</p> <p>13 g) iv) [Tout ranger] qui abandonne son poste de garde, son détachement, sa brigade ou sa patrouille sans avoir été dûment relevé ou sans permission, encourt une peine de réclusion criminelle maximale de 14 ans...</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1975 sur la force de sécurité aéroportuaire <p>L'article 7 est à lire conjointement avec l'article 6, alinéas e) f) g)</p> <p>6. Pouvoirs et devoirs des membres de la force</p> <p>e) Prendre des mesures efficaces pour prévenir les détournements, les sabotages, les attentats à la voiture piégée et à la lettre piégée et la pose d'autres articles dangereux, la contrebande de métaux et de pierres précieuses, d'armes, de munitions, de stupéfiants et de tous autres articles qu'il est interdit par la loi de faire entrer au Pakistan ou de faire sortir du pays;</p> <p>f) Utiliser les armes et munitions autorisées par le commandant de la force aux fins de la présente ordonnance;</p> <p>g) Fouiller et arrêter sans mandat toute personne soupçonnée de mettre ou d'avoir mis en danger la sécurité d'un aéroport, d'un aéronef ou d'une installation de l'aviation civile ou de tenter de le faire, et avoir recours à la force, si besoin est, pour mener à bien cette tâche en application de la loi de 1861 sur la police (loi n° V de 1861) et du</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Code de procédure pénale de 1898 (loi n° V de 1898)</p> <p>7. Responsabilités des membres de la force</p> <p>1) Tout membre de la force doit obéir promptement à l'autorité compétente et exécuter tous les ordres et instructions qu'elle lui donne.</p> <p>2) Tout membre de la force doit être prêt à servir en tout lieu à la demande de l'autorité compétente.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1973 relative aux gardes-côtes pakistanais • Article 3 <p>3. Pouvoirs de créer et d'entretenir une force et fonctions de cette force</p> <p>Le Gouvernement fédéral peut créer et entretenir une force, appelée « gardes-côtes pakistanais », pour assumer les fonctions suivantes :</p> <p>a) Prévenir la contrebande;</p> <p>b) Prévenir l'immigration et l'émigration illégales;</p> <p>c) Empêcher des agents ou des saboteurs ennemis de s'infiltrer dans le pays par les zones côtières;</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>d) Compléter le dispositif de défense en temps de guerre.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1977 relative à la police des chemins de fer pakistanais <p>L'article 11 est à lire conjointement avec l'article 3 ci-après :</p> <p>3.1. Nonobstant toute autre disposition législative en vigueur, le Gouvernement fédéral peut créer, contrôler et entretenir une force, appelée « police des chemins de fer pakistanais », pour assumer, dans les limites territoriales qu'il peut indiquer par notification publiée au journal officiel, les fonctions suivantes :</p> <p>a) Prévenir la perte de biens qui appartiennent aux chemins de fer pakistanais ou qui leur ont été remis et empêcher la commission d'infractions concernant ces biens;</p> <p>b) Veiller à ce que tous se comportent correctement dans les chemins de fer;</p> <p>c) Veiller d'une manière générale au maintien de l'ordre public et constater les infractions commises dans les chemins de fer;</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>d) Apporter toute l'aide possible aux passagers et au personnel des chemins de fer;</p> <p>e) Protéger les voyageurs de tout préjudice corporel ou matériel;</p> <p>f) Éloigner les désœuvrés et les mendiants des quais et autres locaux des chemins de fer et être à l'affût des personnes suspectes, des trafiquants et des personnes voyageant avec des armes sans permis ou en violation des dispositions en vigueur.</p> <p>11.1 Tout membre de la force doit obéir promptement aux autorités compétentes et exécuter tous leurs ordres et instructions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2002 sur la police <p>Article 5</p> <p>Services essentiels devant être assurés par la police en cas d'urgence</p> <p>1) Le Gouvernement peut, en cas d'urgence, par voie de notification publiée dans le journal officiel, déclarer que tout service spécifié constitue un service public essentiel.</p> <p>2) Tant qu'une déclaration faite en application du paragraphe 1 reste en vigueur, tout policier doit exécuter tout ordre légal donné</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>par un supérieur en liaison avec cette déclaration.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1994 sur la sécurité maritime <p>L'article 9 est à lire conjointement avec les articles 10, 11 et 12</p> <p>9. Application de l'Ordonnance de 1961 relative à la marine pakistanaise, etc. ...</p> <p>1) Sous réserve des dispositions de la présente loi, chaque cadre et membre du personnel, qu'il ait été recruté directement ou non, est soumis, s'il ne l'est déjà, à l'ordonnance de 1961, relative à la marine pakistanaise (loi n° XXXV de 1961), appelée ci-après « ladite ordonnance ».</p> <p>10. Pouvoirs et fonctions de l'Agence...</p> <p>1) L'Agence est chargée de réglementer et de protéger des intérêts maritimes du Pakistan et de faire valoir et respecter la juridiction et la souveraineté nationales sur les zones maritimes.</p> <p>2) Sans préjudice des dispositions générales du paragraphe 1, les fonctions de l'Agence sont les suivantes...</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>c) Faire respecter les dispositions du droit national et international concernant l'espace marin et sous-marin dans les zones maritimes;</p> <p>j) Coopérer avec les douanes, les gardes-côtes et les autres services, organismes et autorités responsables des zones maritimes et leur fournir une assistance pour les aider à s'acquitter de leurs devoirs et fonctions;</p> <p>k) Constituer une force maritime d'appoint efficace pouvant être déployée en cas d'urgence, de guerre ou de conflit;</p> <p>l) S'acquitter de toute autre fonction qui pourra lui être confiée périodiquement par le Gouvernement fédéral pour protéger les intérêts maritimes du Pakistan.</p> <p>11. Autres fonctions des cadres de l'Agence, etc. ...</p> <p>1) Les cadres de l'Agence, outre les pouvoirs et les fonctions qui leur sont conférés en tant que tels, peuvent exercer...</p> <p>i) Les fonctions d'agent des douanes, qui peuvent leur être déléguées en application de l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969);</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>iii) Les fonctions de policier et exercer tous les pouvoirs conférés au responsable d'un poste de police en application de la loi sur la police (loi n° V de 1861) et du Code de procédure pénale de 1898 (loi n° V de 1898)</p> <p>2) Le Gouvernement peut à tout moment conférer ou déléguer tous autres fonctions ou pouvoirs à tout cadre de l'Agence en application de toute loi en vigueur dans les zones maritimes.</p> <p>12. Pouvoir de procéder à des perquisitions, des arrestations, etc. ... Dans l'exercice des pouvoirs et des fonctions qui leur sont conférés en application de la présente loi, les cadres et membres du personnel peuvent procéder à des enquêtes, des interrogatoires, des inspections, des investigations, des perquisitions, des saisies et des arrestations pour prévenir, détecter et réprimer les infractions à toute loi en vigueur dans les zones maritimes et peuvent à cet effet arraisonner tout navire, sauf ceux des forces armées pakistanaïses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2002 relative à la force de sécurité du port de Karachi 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Article 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, constitution et entretien de la force, et pouvoirs et fonctions de cette force... <p>1) Le président, avec l'accord du Gouvernement fédéral, crée, constitue et entretient une force, appelée « force de sécurité du port de Karachi », chargée du maintien de la sécurité et de la sûreté dans la zone portuaire de Karachi en s'acquittant notamment des fonctions suivantes :</p> <p>a) Veiller au maintien de l'ordre public dans la zone portuaire et constater les infractions qui sont commises dans cette zone ou qui ont un rapport avec celle-ci;</p> <p>k) Prévenir la pollution, les déversements, les risques d'incendie de déchets, les risques chimiques, les risques liés à l'eau, les risques biologiques et les risques liés aux déchets et substances dangereux et empêcher la production, la collecte, le transport, le traitement, l'évacuation, le stockage, la manutention, l'importation ou l'exportation de ces déchets ou substances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1959 relative au corps frontalier 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>3. Pouvoir d'entretenir un corps frontalier. Le Gouvernement central continue à entretenir les forces ou unités du corps frontalier énumérées dans le premier tableau, principalement aux fins de mieux protéger et administrer les frontières extérieures du Pakistan dans les limites ou à proximité des zones spéciales de l'ouest du pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forces civiles/armées <p>Délégations de pouvoirs au titre de règles, de notifications et d'ordonnances réglementaires spéciales en matière douanière</p> <p>Arrêté réglementaire n° 29(I)/73</p> <p>Délégation des fonctions d'agent des douanes aux cadres du corps des rangers de l'ouest du Pakistan</p> <p>Notification n° 29(I)/73 datée du 3 janvier 1973. L'Office central des recettes publiques, exerçant les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969) et annulant ses notifications n°s 314 et 315 datées du 11 juillet 1959, est heureux de déléguer, en application des articles 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168 m 1) 3) et 4), 169 et 171 de</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>cette loi, les fonctions d'agent des douanes à tous les cadres du corps des rangers de l'ouest du Pakistan à partir du grade d'inspecteur adjoint (et à tous les cadres à partir du grade de Havildar seulement les pouvoirs conférés en application des articles 158, 159, 161 et 164 de cette loi)</p> <p>Arrêté réglementaire n° 524(I)/74</p> <p>Délégation de pouvoirs aux membres de la police des frontières</p> <p>Notification n° 524(I)/74, datée du 23 avril 1974. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969), l'Office central des recettes publiques est heureux de déléguer aux membres de la police des frontières spécifiés dans la première colonne du tableau ci-dessous, sous réserve des limites et restrictions énoncées dans les règles établies en application de ladite loi, les fonctions d'agent des douanes, conformément aux dispositions de ladite loi...</p> <p>Arrêté réglementaire n° 1017(I)/74</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Délégation des pouvoirs d'agent des douanes aux membres du corps frontalier</p> <p>Notification n° 1017(I)/74, datée du 26 juillet 1974. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969), l'office central des recettes publiques est heureux de déléguer aux membres du corps frontalier opérant à moins de 60 km des frontières internationales dans la province du Balouchistan (et dans la province de la frontière du nord-ouest), comme spécifié dans la première colonne du tableau ci-après, les fonctions d'agent des douanes, en application des dispositions de ladite loi...</p> <p>Les douanes et les autres services chargés de l'application des lois exercent une vigilance étroite.</p>			
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération technique bilatérale avec différents pays • Renforcement des capacités grâce à des cours techniques • Formation spéciale à la détection des matières sensibles • Mise en place de scanners, etc. 	X		Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec des organisations internationales • Ordonnance générale de 2005 relative aux douanes <p>Chapitre IX</p> <p>Instructions concernant le stockage, la disposition et l'échantillonnage des marchandises saisies et confisquées</p> <p>32. Stockage par les organismes chargés de l'application des lois. Les instructions ci-après doivent être strictement respectées par les organismes chargés de l'application des lois, y compris les forces civiles/armées pakistanaises auxquelles ont été délégués des pouvoirs de lutte contre la contrebande en application de la loi sur les douanes de 1969</p> <p>I. Désignation des entrepôts d'État</p> <p>II. Désignation des séquestres</p> <p>III. Fonctionnement des entrepôts d'État</p> <p>IV. ...</p> <p>V. ...</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>VI. Inspection et échantillonnage des marchandises saisies</p> <p>VII. ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1973 portant création du Conseil pakistanais de la recherche scientifique et industrielle <p>Article 6</p> <p>Les fonctions du Conseil sont les suivantes :</p> <p>d) <i>Entreprendre les études et recherches scientifiques et technologiques spéciales</i> qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Gouvernement fédéral</p>			L'assistance technique fournie par le Conseil pour l'examen des matières découvertes lors d'opérations de contrôle aux frontières peut faciliter les poursuites
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 2 f) i) Expédition, transfert et transmission de biens ou de technologies en dehors du territoire pakistanais et</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>ii) Transfert de biens ou de technologies à l'intérieur du Pakistan effectué en sachant que ces biens ou ces technologies seront expédiés, transférés ou transmis à un destinataire non autorisé à l'extérieur du Pakistan ou dans l'intention qu'ils le soient</p> <p>Article 4 4)</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel ... pouvant servir à concevoir, mettre au point, fabriquer, stocker, ... à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1923 sur les secrets officiels <p>Article 5</p> <p>1. Communication illicite d'informations, etc. : 1) toute personne qui, ayant en sa possession ou sous son contrôle tout code secret officiel ou mot de passe ou tout croquis, plan, modèle, article, note, document</p>		<p>Article 8 1)</p> <p>8 1) Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de 5 millions de roupies ou des deux peines à la fois ..., les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral.</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>ou information qui se rapporte à un lieu interdit, qui est utilisé dans un tel lieu ou qui concerne quoi que ce soit se trouvant dans ce lieu, ou qui a été réalisé ou obtenu en contravention des dispositions de la présente loi, ou qui lui a été confié à titre confidentiel par un agent public</p> <p>, ...</p> <p>a) Communiqué volontairement ce code ou ce mot de passe;</p> <p>b) Utilise cette information;</p> <p>c) Conserve ce croquis...;</p> <p>d) N'exerce pas un degré de diligence raisonnable ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article;</p> <p>2) Une personne qui se fait remettre volontairement tout code officiel secret ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1885 sur le télégraphe 		<p>3) Une personne ayant commis une infraction visée par le présent article encourt, ,</p> <p>a) Si l'infraction a été commise ... directement ou indirectement au profit d'une puissance étrangère ..., la peine capitale ou une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans,</p> <p>b) Dans tout autre cas, une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou une amende, ... ou les deux.</p> <p>Article 25</p> <p>Une personne qui, agissant...</p> <p>a) Dans l'intention d'empêcher ou de gêner la transmission ou la remise de tout message, ou</p>	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 relative à la défense du Pakistan <p>Article 3 2) 3 2) xxv) interdisant ou réglementant la possession, l'utilisation ou la disposition ...</p> <p>a) D'explosifs, de substances inflammables ou corrosives et d'autres substances ou articles dangereux, d'armes et de munitions de guerre;</p> <p>b) De navires,</p> <p>c) D'appareils de télégraphie sans fil ou de tout autre appareil capable de transmettre des messages,</p> <p>d) D'aéronefs, et</p> <p>e) D'appareils de photographie et de signalisation et de tout autre moyen permettant d'enregistrer des informations</p>		<p>b) Dans l'intention d'intercepter ce message ou de prendre connaissance de son contenu, ou</p> <p>c) Par malveillance, endommagement, soustrait, falsifié ... encourt une peine d'emprisonnement maximale de trois ans ou une amende ou les deux.</p> <p>Peine d'emprisonnement maximale de cinq ans ainsi qu'une amende...</p>	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	<ul style="list-style-type: none"> Douanes pakistanaises 			Page 5 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1974 sur les agences fédérales d'enquête • Ordonnance de 1959 relative au corps des rangers de l'ouest du Pakistannais • Loi de 1977 relative à la police des chemins de fer pakista • Loi de 1973 relative aux gardes côtes pakistanaïes • Ordonnance de 1975 relative à la force de sécurité aéroportuaire • Ordonnance de 2002 relative à la police • Loi de 1994 relative à la sécurité maritime • Ordonnance de 2002 relative à la force de sécurité du port de Karachi • Ordonnance de 1959 relative au corps frontalier 			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 2004 relative au contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs • Loi de 1950 sur le contrôle des importation et des exportations • Arrêté de 2004 relatif à la politique d'exportation 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Régime de licences	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 5 Licences</p> <p>1) Le Gouvernement fédéral détermine et fait savoir quelles sont les licences requises à en application de la présente loi ainsi que la procédure à suivre pour accorder ou refuser ces licences.</p> <p>2) La délivrance de licences d'exportation et d'importation de biens et de technologies à des fins pacifiques peut être approuvée à moins que le Gouvernement ne détermine que l'exportation contreviendrait aux dispositions de la présente loi.</p> <p>3) Un exportateur est légalement tenu de faire savoir à l'autorité compétente s'il est...</p> <p>4) Aucune disposition de la présente loi ne doit être interprétée comme interdisant l'exportation...</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Octroi de licences individuelles	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Article 5 ibid. <ul style="list-style-type: none"> Règlement de sécurité biologique (2005) Règle 11 Interdiction et licences. Nul ne doit importer, exporter, vendre ou acheter des organismes vivants modifiés ... sans avoir obtenu au préalable une licence de l'Agence fédérale		Article 5 ibid	
8	Octroi de licences générales	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Article 5 ibid.			
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les licences		Le Comité national de biosécurité est une agence fédérale			Pages 4 et 5 du rapport
12	Examen interinstitutions des licences		Des pratiques ont été mises en place à cet effet			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle		<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p> <p>4 1) Le Gouvernement fédéral tient à jour des listes de contrôle devant faire l'objet de notifications séparées, qui indiquent le biens et technologies soumis à licence en vertu de la présente loi</p> <p>2) Les listes de contrôle sont examinées périodiquement et révisées ou mises à jour selon que de besoin par le Gouvernement fédéral, qui adresse les notifications correspondantes.</p> <p>3) Le Gouvernement fédéral donne notification de toutes les règles et procédures d'octroi de licences.</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel soumis aux dispositions de la présente loi qui sont susceptibles de contribuer à la conception, à la mise au point, à la production, à la constitution de</p>			Pages 4 et 5 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			stocks, à la maintenance ou à l'utilisation d'armes nucléaires ou biologiques ou de leurs vecteurs			
14	Mise à jour des listes	X				
15	Mesures applicables aux technologies	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 2 i) On entend par « technologie » tout document, y compris les ébauches, plans, diagrammes, modèles, formules, tableaux, notes ou spécifications techniques, manuels ou instructions nécessaires pour la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires ou biologiques et de leurs vecteurs, ...</p> <p>Article 4 ibid.</p>			Pages 4 et 5 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X				
17	Contrôles des utilisateurs finals	X				
19	Transferts immatériels	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 2 1) i) Tout document ou information du domaine public ou qui est lié à la recherche scientifique fondamentale</p> <p>Article 4 4) ibid.</p>	X	Article 8 ibid.	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1923 sur les secrets officiels <p>Article 5</p> <p>1. Communication illicite d'informations, etc. : 1) toute personne qui, ayant en sa possession ou sous son contrôle tout code secret officiel ou mot de passe ou tout croquis, plan, modèle, article, note, document ou information qui concerne un lieu interdit, qui est utilisé dans un tel lieu ou qui se rapporte à quoi que ce soit dans ce lieu, ou qui a été produit ou obtenu en contravention avec les dispositions de la présente loi ou qui lui a été confié à titre confidentiel par tout agent public, ...</p> <p>a) Communique volontairement ce code ou ce mot de passe;</p> <p>b) Utilise cette information;</p> <p>c) Conserve ce croquis...;</p>		<p>3) Une personne qui se rend coupable d'une infraction visée par le présent article encourt...</p> <p>a) Si l'infraction est commise ... directement ou indirectement au profit d'une puissance étrangère ... la peine capitale ou une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans;</p> <p>b) Dans tout autre cas, une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou une amende, ou les deux</p>	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>d) N'exerce pas le degré de diligence raisonnable ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article</p> <p>2) Une personne qui a fait remettre volontairement un code secret officiel ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article.</p>			
20	Contrôle des biens en transit	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériels liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Loi sur les douanes de 1969 	X	Article 4 ibid.	Pages 4 et 5 du rapport
21	Contrôle des transbordements	X		X	Article 4 ibid.	
22	Contrôle des réexportations	X		X	Article 4 ibid.	
23	Contrôle du financement	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 8 2)</p> <p>Quiconque tente de commettre ou incite à commettre une infraction visée par la présente loi sera poursuivi au même titre que s'il avait commis l'infraction.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 <p>Article 11-J, à lire conjointement avec l'article 11-N</p>	X		

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>11-J Arrangements de financement. Se rend coupable d'une infraction quiconque</p> <p>a) Participe ou est associé à un montage financier qui a pour conséquence de mettre des fonds ou d'autres biens à la disposition d'un tiers; et</p> <p>b) A des raisons de soupçonner que le montage financier sera ou pourrait être utilisé à des fins terroristes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code pénal pakistanais 1860 		<p>11-N Peines prévues par les articles 11-H à 11-K ... reconnu coupable est passible d'une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et cinq ans et d'une amende</p> <p>Articles 213 et 214 213. Acceptation de dons, etc., pour soustraire un contrevenant à une sanction : quiconque accepte ou tente d'obtenir ou convient d'accepter une gratification pour lui-même ou pour autrui ou une restitution de biens pour lui-même ou pour autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction ou de la soustraction d'un tiers à la sanction d'une infraction ou aux fins de ne pas engager de poursuites contre ce dernier</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre dix ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p> <p>214. Offre d'un don ou de la restitution de biens en contrepartie de la soustraction d'un contrevenant à la sanction d'une infraction : quiconque donne, inspire ou offre ou convient de donner ou d'inspirer une gratification à autrui ou de restituer ou faire restituer des biens à autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction par ce dernier ou afin que celui-ci soustraie une personne à la sanction pénale d'une infraction ou qu'il n'engage pas de poursuites</p>	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					<p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre trois ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	
24	Contrôle des services de transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4 4) ibid.</p> <ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>Article 8 ibid.</p> <p>Article 407</p>	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					Abus de confiance de la part du transporteur. Quiconque, s'étant vu confier des biens en tant que transporteur, exploitant de quai ou gardien d'entrepôt, commet un abus de confiance en ce qui concerne ces biens, encourt une peine d'emprisonnement de l'un ou l'autre type d'une durée maximale de sept ans, ainsi qu'une amende.	Des poursuites peuvent être également engagées à l'encontre de l'auteur de l'infraction en application de la disposition relative à l'instigation.
25	Contrôle des importations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de 2004 relatif à la politique d'importation • Ordonnance de 1979 relative à la quarantaine (importation et exportation d'animaux et de produits animaux) • Règlement de sécurité biologique (2005) 	X		Page 3 du rapport
26	Principe d'extraterritorialité	X	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériels liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article premier</p> <p>La présente loi s'applique à</p> <p>a) Tout citoyen pakistanais ou à toute personne au service du Pakistan sur le territoire du pays et en dehors ou à tout Pakistanais en voyage ou travaillant à l'étranger</p>	X		

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>b) Tout ressortissant étranger ... au Pakistan...</p> <p>c) Tout véhicule de transport terrestre, navire ou aéronef immatriculé au Pakistan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code pénal pakistanais (1860) <p>Article 4, à lire conjointement avec l'article 108 A</p> <p>104. Extension du Code aux infractions extraterritoriales : les dispositions du présent Code s'appliquent également à toute infraction commise par ... 1) tout citoyen pakistanais ou personne au service du Pakistan où qu'il se trouve en dehors du Pakistan 2) et 3) omis</p> <p>4) toute personne ou tout navire ou aéronef immatriculé au Pakistan où qu'il se trouve.</p> <p>Explication. ... Dans le présent article, le mot « infraction » désigne tout acte qui, s'il était commis au Pakistan, serait passible des sanctions prévues par le présent Code.</p> <p>108 A Incitation, au Pakistan, à la réalisation d'infractions en dehors du pays. Est réputée inciter à la réalisation d'une infraction, au sens du présent Code, toute personne qui, au Pakistan, incite à la réalisation, en dehors du pays, d'un acte qui</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			constituerait une infraction au Pakistan.			
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques • Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations • Arrêté réglementaire n° 482(1)/2000 • Loi de 1969 sur les douanes • Ordonnance de 1959 sur le corps des rangers de l'ouest du Pakistan <p>L'article 13 est à lire conjointement avec l'article 6 ci-après :</p> <p>6. Le corps assume les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Protection des personnes et des biens aux zones frontalières; b) Arrestation des personnes qui entrent illégalement sur le territoire pakistanais ou en sortent illégalement; c) Organisation de la défense des villages frontaliers; d) Prévention de la contrebande; 	X		Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>e) Collecte de renseignements aux zones frontalières;</p> <p>f) Coordination de l'action de la police et des autres organismes civils visant à prévenir et à détecter la contrebande.</p> <p>13 g) vi) [Tout ranger] qui abandonne son poste de garde, son détachement, sa brigade ou sa patrouille sans avoir été dûment relevé ou sans permission, encourt une peine de réclusion criminelle maximale de 14 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1975 sur la Force de sécurité aéroportuaire <p>L'article 7 est à lire conjointement avec l'article 6 alinéas e) f) g), ci-après :</p> <p>6. Pouvoirs et devoirs des membres de la Force</p> <p>e) Prendre des mesures efficaces pour prévenir les détournements, les sabotages, les attentats à la voiture piégée et à la lettre piégée et la pose d'autres articles dangereux, la contrebande de métaux et de pierres précieux, d'armes, de munitions, de stupéfiants et de tous autres articles qu'il est interdit par la loi de faire entrer au Pakistan ou de faire sortir du pays;</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>f) Utiliser les armes et munitions autorisées par le commandant de la Force aux fins de la présente ordonnance;</p> <p>g) Fouiller et arrêter sans mandat toute personne soupçonnée de mettre ou d'avoir mis en danger la sécurité d'un aéroport, d'un aérodrome, d'un aéroport, d'un aéronef ou d'une installation de l'aviation civile ou de tenter de le faire, et avoir recours à la Force, si besoin est, pour mener à bien cette tâche;</p> <p>h) Exécuter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées par les autorités compétentes.</p> <p>2) Au titre de la présente ordonnance, un agent de la Force exercera, dans les domaines de compétence qui sont les siens, tous les pouvoirs conférés par la loi de 1861 sur la police (loi n° V de 1861) et le Code de procédure pénale de 1898 (loi n° V de 1898).</p> <p>7. Responsabilités des membres de la Force</p> <p>1) Tout membre de la Force doit obéir promptement à l'autorité compétente et exécuter tous les ordres et instructions qu'elle lui donne.</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>2) Tout membre de la Force doit être prêt à servir en tout lieu à la demande de l'autorité compétente.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1973 relative aux gardes-côtes pakistanais <p>Article 3</p> <p>3. Pouvoirs de créer et d'entretenir une force et fonctions de cette force</p> <p>Le Gouvernement fédéral peut créer et entretenir une force, appelée « gardes-côtes pakistanais », pour assumer les fonctions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Prévenir la contrebande; Prévenir l'immigration et l'émigration illégales; Empêcher des agents ou des saboteurs ennemis de s'infiltrer dans le pays par les zones côtières; Compléter le dispositif de défense en temps de guerre. <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1977 relative à la police des chemins de fer pakistanais <p>L'article 11 est à lire conjointement avec l'article 3 ci-après :</p> <p>3.1. Nonobstant toute autre disposition législative en vigueur, le Gouvernement fédéral peut</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>créer, contrôler et entretenir une force, appelée « police des chemins de fer pakistanais », pour assumer, dans les limites territoriales qu'il peut indiquer par notification publiée au journal officiel, les fonctions suivantes :</p> <p>a) Prévenir la perte de biens qui appartiennent au chemin de fer pakistanais ou qui leur ont été remis et empêcher la commission d'infractions concernant ces biens;</p> <p>b) Veiller à ce que tous se comportent correctement dans les chemins de fer;</p> <p>c) Veiller d'une manière générale au maintien de l'ordre public et constater les infractions commises dans les chemins de fer;</p> <p>d) Apporter toute l'aide possible aux passagers et au personnel des chemins de fer;</p> <p>e) Protéger les voyageurs de tout préjudice corporel ou matériel;</p> <p>f) Éloigner les désœuvrés et les mendiants des quais et autres locaux des chemins de fer et être à l'affût des personnes suspectes, des trafiquants et des personnes voyageant avec des armes sans permis ou en violation des dispositions en vigueur.</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>11. 1) Tout membre de la force doit obéir promptement aux autorités compétentes et exécuter tous leurs ordres et instructions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2002 sur la police <p>Article 5</p> <p>Services essentiels devant être assurés par la police en cas d'urgence</p> <p>1) Le Gouvernement peut, en cas d'urgence, par voie de notification publiée dans le journal officiel, déclarer que tout service spécifié constitue un service public essentiel.</p> <p>2) Tant qu'une déclaration faite à l'application du paragraphe 1 reste en vigueur, tout policier doit exécuter tout ordre légal donné par un supérieur en liaison avec cette déclaration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1994 sur la sécurité maritime <p>L'article 9 est à lire conjointement avec les articles 10, 11 et 12.</p> <p>9. Application de l'ordonnance de 1961 relative à la marine pakistanaise, etc. ...</p> <p>1) Sous réserve des dispositions de la présente loi, chaque cadre et membre du personnel, qu'il ait</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>été recruté directement ou non, est soumis, s'il ne l'est déjà, à l'ordonnance de 1961, relative à la marine pakistanaise(loi n° XXXV de 1961), appelée ci-après « ladite ordonnance ».</p> <p>10. Pouvoirs et fonctions de l'Agence...</p> <p>1) L'Agence est chargée de réglementer et de protéger des intérêts maritimes du Pakistan et de faire valoir et respecter la juridiction et la souveraineté nationales sur les zones maritimes.</p> <p>2) Sans préjudice des dispositions générales du paragraphe 1, les fonctions de l'Agence sont les suivantes...</p> <p>c) Faire respecter les dispositions du droit national et international concernant l'espace marin et sous-marin dans les zones maritimes;</p> <p>j) Coopérer avec les douanes, les gardes-côtes, et les autres services, organismes et autorités responsables des zones maritimes et leur fournir une assistance pour les aider à s'acquitter de leurs devoirs et fonctions;</p> <p>k) Constituer une force maritime d'appoint efficace pouvant être</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>déployée en cas d'urgence, de guerre ou de conflit;</p> <p>1) S'acquitter de toute autre fonction qui pourra lui être confiée périodiquement par le Gouvernement fédéral pour protéger les intérêts maritimes du Pakistan.</p> <p>11. Autres fonctions des cadres de l'Agence, etc. ...</p> <p>1) Les cadres de l'Agence, outre les pouvoirs et les fonctions qui leur sont conférés en tant que tels, peuvent exercer...</p> <p>i) Les fonctions d'agents des douanes, qui peuvent leur être déléguées en application de l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969);</p> <p>iii) Les fonctions de policier et exercer tous les pouvoirs conférés au responsable d'un poste de police en application de la loi sur la police (loi n° V de 1861) et du Code de procédure pénale de 1898 (loi n° V de 1898).</p> <p>2) Le Gouvernement peut à tout moment conférer ou déléguer tous autres fonctions ou pouvoirs à tout cadre de l'Agence en application de toute loi en vigueur dans les zones maritimes.</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>12. Pouvoir de procéder à des perquisitions, des arrestations, etc. ... Dans l'exercice des pouvoirs et des fonctions qui leur sont conférés en application de la présente loi, les cadres et les membres du personnel peuvent procéder à des enquêtes, des interrogatoires, des inspections, des investigations, des perquisitions, des saisies et des arrestations pour prévenir, détecter et réprimer les infractions à toute loi en vigueur dans les zones maritimes et peuvent à cet effet arraisonner tout navire, sauf ceux des forces armées pakistanaises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2002 relative à la force de sécurité du port de Karachi <p>Article 3</p> <p>Création, constitution et entretien de la force, et pouvoirs et fonctions de cette force...</p> <p>1) Le président, avec l'accord du Gouvernement fédéral, crée, constitue et entretient une force, appelée « force de sécurité du port de Karachi », chargée du maintien de la sécurité et de la sûreté dans la zone portuaire de Karachi en s'acquittant</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>notamment des fonctions suivantes :</p> <p>a) Veiller au maintien de l'ordre public dans la zone portuaire et constater les infractions qui sont commises dans cette zone ou qui ont un rapport avec celle-ci;</p> <p>k) Prévenir la pollution, les déversements, les risques d'incendie de déchets, les risques chimiques, les risques liés à l'eau, les risques biologiques et les risques liés aux déchets et substances dangereux, et empêcher la production, la collecte, le transport, le traitement, l'évacuation, le stockage, la manutention, l'importation ou l'exportation de ces déchets ou substances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1959 relative au corps frontalier <p>3. Pouvoir d'entretenir un corps frontalier. Le Gouvernement central continue à entretenir les forces ou unités du corps frontalier énumérées dans le premier tableau, principalement aux fins de mieux protéger et administrer les frontières extérieures du Pakistan dans les limites ou à proximité des zones spéciales de l'ouest du pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forces civiles/armées 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Délégations de pouvoirs au titre de règles, de notifications, et d'arrêtés réglementaires spéciaux en matière douanière</p> <p>Arrêté réglementaire n° 29 (I)/73</p> <p>Délégation des fonctions d'agent de douane aux cadres du corps des rangers de l'ouest du Pakistan</p> <p>Notification n° 29 (I)/73 datée du 3 janvier 1973. L'Office central des recettes publiques, exerçant les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969) et annulant ses notifications n^{os} 314 et 315 datées du 11 juillet 1959, est heureux de déléguer, en application des articles 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168 m 1) 3) et 4), 169 et 171 de cette loi, les fonctions d'agent des douanes à tous les cadres du corps des rangers de l'ouest du Pakistan à partir du grade d'inspecteur adjoint (et à tous les cadres à partir du grade de Havildar seulement les pouvoirs conférés en application des articles 158, 159, 161 et 164 de cette loi)</p> <p>Arrêté réglementaire n° 524 (I)/74</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Délégation de pouvoirs aux membres de la police des frontières</p> <p>Notification n° 524(I)/74, datée du 23 avril 1974. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969), l'Office central des recettes publiques est heureux de déléguer aux membres de la police des frontières spécifiés dans la première colonne du tableau ci-dessous, sous réserve des limites et restrictions énoncées dans les règles établies en application de ladite loi, les fonctions d'agents des douanes, conformément aux dispositions de ladite loi...</p> <p>Arrêté réglementaire n° 1017(1)/74</p> <p>Délégation des pouvoirs d'agents des douanes aux membres du corps frontalier</p> <p>Notification n° 1017(I)/74, datée du 26 juillet 1974. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969), l'Office central des recettes publiques est heureux de déléguer aux membres du corps frontalier opérant à moins</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>de 60 km des frontières internationales dans la province du Balouchistan (et dans la province de la frontière du nord-ouest), comme spécifié dans la première colonne du tableau ci-après, les fonctions d'agents des douanes, en application des dispositions de ladite loi...</p> <p>Les douanes et les autres services chargés de l'application des lois exercent une vigilance étroite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorité douanière 			
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération technique bilatérale avec différents pays • Renforcement des capacités grâce à des cours techniques • Formation spéciale à la détection des matières sensibles • Mise en place de scanners, etc. • Collaboration avec des organisations internationales • Ordonnance générale de 2005 relative aux douanes <p>Chapitre IX Instructions concernant le stockage, la disposition et l'échantillonnage des marchandises saisies et confisquées</p> <p>32. Stockage par les organismes chargés de</p>	X		Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>l'application des lois. Les instructions ci-après doivent être strictement respectées par les organismes chargés de l'application des lois, y compris les forces civiles armées pakistanaises auxquelles ont été délégués des pouvoirs de lutte contre la contrebande en application de la loi sur les douanes de 1969.</p> <p>VIII. Désignation des entrepôts d'État</p> <p>IX. Désignation des séquestres</p> <p>X. Fonctionnement des entrepôts de l'État</p> <p>XI....</p> <p>XII. ...</p> <p>XIII. Inspection et échantillonnage des marchandises saisies</p> <p>XIV. ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1973 portant création du Conseil pakistanais de la recherche scientifique et industrielle <p>Article 6</p> <p>Les fonctions du Conseil sont les suivantes :</p> <p>d) <i>Entreprendre les études et recherches scientifiques et technologiques spéciales</i> qui</p>			L'assistance technique fournie par le Conseil pour l'examen des matières découvertes lors

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			peuvent lui être confiées de temps à autre par le Gouvernement fédéral			d'opérations de contrôle aux frontières peut faciliter les poursuites
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 3, à lire conjointement avec l'article 21</p> <p>Interdiction de la mise au point, de la fabrication etc. des armes chimiques - 1) Nul ne doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mettre au point, fabriquer, acquérir d'une autre manière, stocker ou conserver des armes chimiques ou transférer, directement ou indirectement, une telle arme à quiconque; b) Utiliser une arme chimique; c) Entreprendre des préparatifs militaires, quels qu'ils soient, en vue d'un emploi d'armes chimiques; d) Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à entreprendre quelque activité que ce soit qui est interdite à un État partie en vertu de la Convention; e) Utiliser des agents antiémeutes en tant que moyens de guerre. 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>21. Divulgarion de renseignements</p> <p>1) Toute personne qui produit, possède utilise, transfère, exporte ou importe des produits chimiques inscrits aux tableaux ou qui produit une substance chimique organique définie qui n'est pas inscrite aux tableaux ou une substance chimique contenant du phosphore, du soufre ou du fluor ou qui tient en sa possession un agent chimique antiémeutes ... doit :</p> <p>a) Fournir à l'Autorité nationale les renseignements requis dès que celle-ci lui en fait la demande et sous la forme prescrite; et</p> <p>b) Tenir à jour les documents requis au Pakistan, que ce soit sur le lieu de travail ou ailleurs, en fonction des instructions de l'Autorité nationale, en suivant la méthode préconisée et aussi longtemps qu'il lui sera demandé; et fournir à l'Autorité nationale les documents qu'elle lui demande.</p> <p>Article 5</p> <p>1. Communication illicite d'informations, etc. :</p> <p>1) Toute personne qui, ayant en sa possession ou sous son contrôle tout code secret officiel</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>ou mot de passe ou tout croquis, plan, modèle, article, note, document ou information qui se rapporte à un lieu interdit, qui est utilisé dans un tel lieu ou qui concerne quoi que ce soit se trouvant dans ce lieu, ou qui a été réalisé ou obtenu en contravention des dispositions de la présente loi, ou qui lui a été confié à titre confidentiel par un agent public, ...</p> <p>a) Communique volontairement ce code ou ce mot de passe;</p> <p>b) Utilise cette information;</p> <p>c) Conserve ce croquis...;</p> <p>d) N'exerce pas un degré de diligence raisonnable ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article</p> <p>2) Une personne qui se fait remettre volontairement tout code officiel secret ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 relative à la défense du Pakistan <p>Article 3 2)</p> <p>3 2) (xxv) Interdisant ou réglementant la possession, l'utilisation ou la disposition...</p> <p>a) D'explosifs, de substances inflammables ou corrosives et</p>		<p>3) Une personne ayant commis une infraction visée par le présent article encourt, ...</p> <p>a) Si l'infraction a été commise ... directement ou indirectement au profit d'une puissance étrangère ..., la peine capitale ou une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans,</p> <p>b) Dans tout autre cas, une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou une amende, ... ou les deux.</p>	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>d'autres substances ou articles dangereux, d'armes et de munitions de guerre;</p> <p>b) De navires;</p> <p>c) D'appareils de télégraphie sans fil ou de tout autre appareil capable de transmettre des messages;</p> <p>d) D'aéronefs; et</p> <p>e) D'appareils de photographie et de signalisation et de tout autre moyen permettant d'enregistrer des informations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations <p>Article 4, alinéas A et B, à lire conjointement avec l'article 5</p> <p>4-A Nul ne peut vendre, acheter ou faire le commerce de licences d'importation autres que celles délivrées [...]</p> <p>4-B Sauf autorisation écrite préalable [...], nul ne peut vendre ou transférer de biens ni les utiliser à d'autres fins que celles qui ont justifié l'octroi de la licence [...].</p>		<p>Peine d'emprisonnement maximale de cinq ans ainsi qu'une amende...</p> <p>5. Quiconque enfreint les dispositions de la présente loi encourt une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an ou une amende, ou les deux.</p>	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1974 sur les agences fédérales d'enquête Ordonnance de 1959 sur le corps des rangers de l'ouest du Pakistan 			Page 5 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1977 relative à la police des chemins de fer pakistanaise • Loi de 1973 relative aux garde-côtes pakistanais • Ordonnance de 1975 sur la Force de sécurité aéroportuaire • Ordonnance de 2002 sur la police • Loi de 1994 sur la sécurité maritime • Ordonnance de 2002 relative à la force de sécurité de l'administration du port de Karachi • Ordonnance de 1959 relative au corps frontalier 			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations • Arrêté de 2004 relatif à la politique d'exportation • Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques • Réglementation de 1998 sur les bagages des passagers autres que les touristes 	X		Page 3 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			Article 4 Interdiction d'importer des armes, des munitions, etc. Il est interdit en vertu de la présente réglementation d'importer des armes, des munitions ...			
6	Régime de licences	X	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté réglementaire n° 482(1)/2000 • Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques Article 23 Enregistrement... 1) L'autorité nationale peut, directement ou par voie de notification, exiger qu'une personne ou une organisation intervenant dans la production, le traitement, la consommation, le transfert, l'importation ou l'exportation de tout produit chimique inscrit à un tableau, de tout produit chimique organique défini non inscrit à un tableau ou d'un produit chimique contenant du phosphore, du soufre ou du fluor, s'inscrive auprès de l'autorité nationale ou de tout autre organisme désigné dans un délai spécifié.	X	2) Quiconque contrevient aux dispositions du présent article commet une infraction pour laquelle il encourt une peine d'emprisonnement maximale de deux ans ou une amende ou les deux.	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Octroi de licences individuelles	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques Article 23 ibid. <ul style="list-style-type: none"> Arrêté réglementaire n° 482 (1)/2000 		Paragraphe 2, alinéa b) de l'article 12	
8	Octroi de licences générales	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques Article 23 ibid. <ul style="list-style-type: none"> Arrêté réglementaire n° 482(1)/2000 			
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté réglementaire n° 482(1)/2000 Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques Article 23 ibid. <ul style="list-style-type: none"> Arrêté réglementaire no 482 (1)/2000 			
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des affaires étrangères 			Page 4 du rapport
12	Examen interinstitutions des licences	X	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du commerce Arrêté réglementaire n° 482 (1)/2000 			Page 6 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations Arrêté réglementaire n° 482 (1)/2000 			Page 8 du rapport
14	Mise à jour des listes	X	<ul style="list-style-type: none"> Notifications du Gouvernement fédéral Arrêtés réglementaires et ordonnances générales relatifs aux douanes 			
15	Mesures applicables aux technologies	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques <p>3. Interdiction de la mise au point, de la fabrication etc. des armes chimiques</p> <p>1) Nul ne doit :</p> <p>a) Mettre au point, fabriquer, acquérir d'une autre manière, stocker ou conserver des armes chimiques, ou transférer, directement ou indirectement, une telle arme à quiconque;</p> <p>b) Utiliser une arme chimique;</p>	X		Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>c) Entreprendre des préparatifs militaires, quels qu'ils soient, en vue d'un emploi d'armes chimiques;</p> <p>d) Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à entreprendre quelque activité que ce soit qui est interdite à un État partie en vertu de la Convention;</p>			
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 2 c)</p> <p>ii) Une munition ou un dispositif spécialement conçu pour provoquer la mort...</p> <p>iii) Tout matériel spécialement conçu pour être utilisé directement ou indirectement avec la munition ou le dispositif spécifié...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté réglementaire n° 482 (1)/2000 			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté réglementaire n° 482 (1)/2000 			Page 7 du rapport
18	Mesures d'application générale	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques • Arrêté réglementaire n° 482 (1)/2000 			Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
19	Transferts immatériels	X	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1923 sur les secrets officiels <p>Article 5</p> <p>1. Communication illicite d'informations, etc. : 1) toute personne qui, ayant en sa possession ou sous son contrôle tout code secret officiel ou mot de passe ou tout croquis, plan, modèle, article, note, document ou information qui se rapporte à un lieu interdit, qui est utilisé dans un tel lieu ou qui concerne quoi que ce soit se trouvant dans ce lieu ou qui a été réalisé ou obtenu en contravention des dispositions de la présente loi, ou qui lui a été confié à titre confidentiel par un agent public, ...</p> <p>a) Communique volontairement ce code ou ce mot de passe;</p> <p>b) Utilise cette information;</p> <p>c) Conserve ce croquis ...;</p> <p>d) N'exerce pas un degré de diligence raisonnable ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article</p> <p>2) Une personne qui se fait remettre volontairement tout code officiel secret ... se rend coupable</p>		<p>3) Une personne ayant commis une infraction visée par le présent article en cours, ...</p> <p>a) Si l'infraction a été commise ... directement ou indirectement au profit d'une puissance étrangère ... la peine capitale ou une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans,</p> <p>b) Dans tout autre cas, une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou une amende, ... ou les deux.</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>de l'infraction visée par le présent article</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 relative à la défense du Pakistan <p>Article 3 2)</p> <p>3 2) (xxv) Interdisant ou réglementant la possession, l'utilisation ou la disposition...</p> <p>a) D'explosifs, de substance inflammable ou corrosive et d'autres substances ou articles dangereux, d'armes et de munitions de guerre;</p> <p>b) De navires;</p> <p>c) D'appareils de télégraphie sans fil ou de tout autre appareil capable de transmettre des messages;</p> <p>d) D'aéronefs; et</p> <p>e) D'appareils de photographie et de signalisation et de tout autre moyen permettant d'enregistrer des informations</p>		<p>Peine d'emprisonnement maximale de cinq ans ainsi qu'une amende...</p>	
20	Contrôle des biens en transit	X	<ul style="list-style-type: none"> La loi de 1969 sur les douanes <p>Article 129</p> <p>129. Transit sur le territoire pakistanais de marchandises à destination d'un pays étranger. Lorsque des marchandises à destination de l'étranger transitent par le Pakistan, l'agent compétent peut, conformément</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			aux règles en vigueur, les dispenser des droits de douane autrement applicables pour ce type de marchandises : Étant entendu que le Gouvernement fédéral peut, par notification au Journal officiel, interdire l'entrée au Pakistan par mer, terre ou air de toute marchandise ou type de marchandises en transit vers un pays étranger. • Arrêté réglementaire n° 482 (I)/2000			
21	Contrôle des transbordements	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques • Arrêté réglementaire n° 7 (I)/2001 de notification douanière <p>333. Marchandises dont le transbordement n'est pas autorisé Le transbordement des marchandises ci-après à destination de ports ou de postes douaniers à l'intérieur du pays n'est pas autorisé ...</p> <ul style="list-style-type: none"> a. ... b. ... c. ... d. Explosifs, tels que définis dans la loi sur les explosifs de 1884 			Page 7 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			e. Armes et munitions ... (tels que définis dans la loi de 1878 sur les armes et la loi lui succédant; ordonnance de 1965 sur les armes au Pakistan)			
22	Contrôle des réexportations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté réglementaire n° 7 (I)/2001 de notification douanière <p>Règles 253 et 357</p> <p>253. Réexportation de biens de production importés</p> <p>1) Le titulaire d'une licence peut être autorisé à réexporter des biens de production qu'il a importés pour fabriquer des biens d'exportation au titre des présentes règles à la condition que ce soit sous leur forme originale et sans qu'ils aient été transformés dans les trois ans suivant leur importation et dans le respect des limites et restrictions en vigueur au titre de l'arrêté relatif à la politique d'importation et de l'arrêté sur le contrôle du commerce d'exportation.</p> <p>357. Réexportation de marchandises entreposées</p> <p>1) Un entrepositaire agréé peut être autorisé par un agent ayant au minimum le rang de receveur des douanes suppléant à réexporter des marchandises entreposées à condition que ce soit sous leur forme originale et</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			sans qu'elles aient été transformées dans les trois ans suivant leur importation et dans le respect des limites et restrictions en vigueur au titre de l'arrêté relatif à la politique d'importation et de l'arrêté sur le contrôle du commerce d'exportation. <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté réglementaire n° 482 (I)/2000 			
23	Contrôle du financement	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques 3. Interdiction de la mise au point, de la fabrication etc. des armes chimiques – 1) nul ne doit : <ol style="list-style-type: none"> Mettre au point, fabriquer, acquérir d'une autre manière, stocker ou conserver des armes chimiques, ou transférer, directement ou indirectement, une telle arme à quiconque; Utiliser une arme chimique; Entreprendre des préparatifs militaires, quels qu'ils soient, en vue d'un emploi d'armes chimiques; Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à entreprendre quelque activité que ce soit qui est interdite à un État partie en vertu de la Convention; 	X		

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>e) Utiliser des agents antiémeutes en tant que moyens de guerre;</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 <p>Article 11-J à lire conjointement avec l'article 11-N</p> <p>11-J Arrangements de financement. Se rend coupable d'une infraction quiconque</p> <p>a) Participe ou est associé à un montage financier qui a pour conséquence de mettre des fonds ou d'autres biens à la disposition d'un tiers; et</p> <p>b) A des raisons de soupçonner que le montage financier sera ou pourrait être utilisé à des fins terroristes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais (1860) 	X	<p>3) Quiconque contrevient aux dispositions du présent article commet une infraction passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 25 ans.</p> <p>11-N Peines prévues par les articles 11-H à 11-K reconnu coupable est passible d'une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et cinq ans et d'une amende</p> <p>Articles 213 et 214</p> <p>213. Acceptation de dons, etc., pour soustraire un contrevenant à une sanction :</p> <p>Quiconque accepte ou tente d'obtenir ou convient d'accepter une gratification pour lui-même ou pour autrui ou une restitution de biens pour lui-même ou pour autrui, en contrepartie de la</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>dissimulation d'une infraction ou de la soustraction d'un tiers à la sanction d'une infraction ou aux fins de ne pas engager de poursuites contre ce dernier</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre dix ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p> <p>214. Offre d'un don ou de la restitution de biens en contrepartie de la soustraction d'un contrevenant à la sanction d'une infraction : Quiconque donne, inspire ou offre ou convient de donner ou d'inspirer une gratification à autrui ou de</p>	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					<p>restituer ou faire restituer des biens à autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction par ce dernier ou afin que celui-ci soustraie une personne à la sanction pénale d'une infraction ou qu'il n'engage pas de poursuites</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre trois ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende; si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans : est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	
24	Contrôle des services de transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1997 sur la sécurité autoroutière. 			L'incitation à commettre ce type d'infractions est également passible de poursuites.

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Article 65, alinéas f, h et i Création d'une police de la sécurité autoroutière chargée de :</p> <p>f) Prendre les premières mesures en cas d'infraction contre les autoroutes nationales avant de transférer le dossier au commissariat compétent pour enquête;</p> <p>h) Protéger les autoroutes de tout empiètement et être à l'affût des personnes suspectes et des criminels;</p> <p>i) Prendre possession de tout objet abandonné conformément à la loi pour le faire détruire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1890 sur les chemins de fer <p>Article 59</p> <p>1) Nul n'est autorisé à emporter dans un train des marchandises dangereuses ou offensives ni à demander à l'administration des chemins de fer de transporter ce type de marchandises.</p>			
25	Contrôle des importations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de 2004 relatif à la politique d'importation • Réglementation de 1940 sur les explosifs <p>Chapitre III, partie III Importation par voie terrestre</p> <p>Il est interdit d'importer des explosifs par voie terrestre à</p>			Page 3 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			moins d'avoir obtenu une autorisation préalable du Gouvernement central à cet effet et de respecter les conditions et limites qu'il aura fixées.			
26	Principe d'extraterritorialité	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 2000 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques <p>Article 25</p> <p>Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent à toute infraction commise par</p> <p>a) Tout citoyen pakistanais ou toute personne au service du Pakistan où que ce soit hors des frontières du Pakistan</p> <p>b) Quiconque commet où que ce soit dans le monde une infraction contre un navire ou un aéronef enregistrés au Pakistan</p> <ul style="list-style-type: none"> Code pénal pakistanais de 1860 <p>Article 4, à lire conjointement avec l'article 108 A</p> <p>4. Code pénal pakistanais (1860) Article 4, à lire conjointement avec l'article 108 A</p> <p>104. Extension du Code aux infractions extraterritoriales : les dispositions du présent Code s'appliquent également à toute infraction commise par... 1) tout</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>citoyen pakistanais ou personne au service du Pakistan où qu'il se trouve en dehors du Pakistan; 2) et 3) omis 4) toute personne ou tout navire ou aéronef immatriculé au Pakistan où qu'il se trouve. Explication. ... Dans le présent article, le mot « infraction » désigne tout acte qui, s'il était commis au Pakistan, serait passible des sanctions prévues par le présent Code.</p> <p>108-A Incitation, au Pakistan, à la réalisation d'infractions en dehors du pays. Est réputée inciter à la réalisation d'une infraction, au sens du présent Code, toute personne qui, au Pakistan, incite à la réalisation, en dehors du pays, d'un acte qui constituerait une infraction au Pakistan.</p>			
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Pakistan

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Article 19 Pouvoir de délivrance des licences</p> <p>1) Nul ne peut, sauf en cas d'exemption prévue par la loi, ou s'il est titulaire d'une licence délivrée par l'Autorité...</p> <p>2) Sous réserve du paragraphe 1) ci-dessus, l'Autorité peut, si la demande est accompagnée des droits à verser et des informations et documents à fournir conformément à la réglementation, délivrer une licence permettant de mener les activités spécifiées par la licence pendant une période dont la durée pourra être déterminée...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs 	X		Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Article 4 4)</p> <p>4) Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transfert de biens, de technologies, de matières et de matériel ... pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker, ... à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1969 sur les douanes • Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations • Arrêté réglementaire no 111 (1)/2004 • Ordonnance de 1959 sur le corps des rangers de l'ouest du Pakistan <p>L'article 13 est à lire conjointement avec l'article 6 ci-après :</p> <p>6. Le corps assume les fonctions suivantes :</p> <p>a) Protection des personnes et des biens aux zones frontalières;</p> <p>b) Arrestation des personnes qui entrent illégalement sur le territoire pakistanais ou en sortent illégalement;</p> <p>c) Organisation de la défense des villages frontaliers;</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>d) Prévention de la contrebande;</p> <p>e) Collecte de renseignements aux zones frontalières;</p> <p>f) Coordination de l'action de la police et des autres organismes civils visant à prévenir et à détecter la contrebande.</p> <p>13 g) vi) [Tout ranger] qui abandonne son poste de garde, son détachement, sa brigade ou sa patrouille sans avoir été dûment relevé ou sans permission, encourt une peine de réclusion criminelle maximale de 14 ans...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1975 sur la Force de sécurité aéroportuaire <p>L'article 7 est à lire conjointement avec l'article 6, alinéas e), f) et g) ci-après :</p> <p>6. Pouvoirs et devoirs des membres de la force</p> <p>e) Prendre des mesures efficaces pour prévenir les détournements, les sabotages, les attentats à la voiture piégée et à la lettre piégée et la pose d'autres articles dangereux, la contrebande de métaux et de pierres précieuses, d'armes, de munitions, de stupéfiants et de tous autres articles qu'il est interdit par la loi de faire entrer au Pakistan ou de faire sortir du pays;</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>f) Utiliser les armes et munitions autorisées par le commandant de la force aux fins de la présente ordonnance;</p> <p>g) Fouiller et arrêter sans mandat toute personne soupçonnée de mettre ou d'avoir mis en danger la sécurité d'un aéroport, d'un aéropport, d'un aéronef ou d'une installation de l'aviation civile ou de tenter de le faire, et avoir recours à la force, si besoin est, pour mener à bien cette tâche en application de la loi de 1861 sur la police (loi no V de 1861) et du Code de procédure pénal de 1898 (loi no V de 1898);</p> <p>h) Exécuter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées par les autorités compétentes;</p> <p>2) Au titre de la présente ordonnance, un agent de la Force exercera, dans les domaines de compétence qui sont les siens, tous les pouvoirs conférés par la loi de 1861 sur la police (loi no V de 1861) et le Code de procédure pénal de 1898 (loi no V de 1898)</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>7. Responsabilités des membres de la force</p> <p>1) Tout membre de la force doit obéir promptement à l'autorité compétente et exécuter tous les ordres et instructions qu'elle lui donne.</p> <p>2) Tout membre de la force doit être prêt à servir en tout lieu à la demande de l'autorité compétente.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1973 relative aux gardes-côtes pakistanais <p>Article 3</p> <p>3. Pouvoirs de créer et d'entretenir une force et fonctions de cette force</p> <p>Le Gouvernement fédéral peut créer et entretenir une force, appelée « gardes-côtes pakistanais », pour assumer les fonctions suivantes :</p> <p>a) Prévenir la contrebande;</p> <p>b) Prévenir l'immigration et l'émigration illégales;</p> <p>c) Empêcher des agents ou des saboteurs ennemis de s'infiltrer dans le pays par les zones côtières;</p> <p>d) Compléter le dispositif de défense en temps de guerre.</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1977 relative à la police des chemins de fer pakistanais <p>L'article 11 est à lire conjointement avec l'article 3 ci-après :</p> <p>3.1) Nonobstant toute autre disposition législative en vigueur, le Gouvernement fédéral peut créer, contrôler et entretenir une force, appelée « police des chemins de fer pakistanais », pour assumer, dans les limites territoriales qu'il peut indiquer par notification publiée au journal officiel, les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Prévenir la perte de biens qui appartiennent aux chemins de fer pakistanais ou qui leur ont été remis et empêcher la commission d'infractions concernant ces biens; b) Veiller à ce que tous se comportent correctement dans les chemins de fer; c) Veiller d'une manière générale au maintien de l'ordre public et constater les infractions commises dans les chemins de fer; d) Apporter toute l'aide possible aux passagers et au personnel des chemins de fer; e) Protéger les voyageurs de tout préjudice corporel ou matériel; 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>f) Éloigner les désœuvrés et les mendiants des quais et autres locaux des chemins de fer et être à l'affût des personnes suspectes, des trafiquants et des personnes voyageant avec des armes sans permis ou en violation des dispositions en vigueur.</p> <p>11. 1) Tout membre de la force doit obéir promptement aux autorités compétentes et exécuter tous leurs ordres et instructions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2002 sur la police <p>Article 5 Services essentiels devant être assurés par la police en cas d'urgence</p> <p>1) Le Gouvernement peut, en cas d'urgence, par voie de notification publiée dans le journal officiel, déclarer que tout service spécifié constitue un service public essentiel.</p> <p>2) Tant qu'une déclaration faite en application du paragraphe 1) reste en vigueur, tout policier doit exécuter tout ordre légal donné par un supérieur en liaison avec cette déclaration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1994 sur la sécurité maritime 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Article 9, à lire conjointement avec les articles 10, 11 et 12</p> <p>9. Application de l'ordonnance de 1961 relative à la marine pakistanaise, etc. ...</p> <p>1) Sous réserve des dispositions de la présente loi, chaque cadre et membre du personnel, qu'il ait été recruté directement ou non, est soumis, s'il ne l'est déjà, à l'ordonnance de 1961, relative à la Marine pakistanaise (loi no XXXV de 1961), appelée ci-après « ladite ordonnance »</p> <p>10. Pouvoirs et fonctions de l'Agence...</p> <p>1) L'Agence est chargée de réglementer et de protéger les intérêts maritimes du Pakistan et de faire valoir et respecter la juridiction et la souveraineté nationales sur les zones maritimes.</p> <p>2) Sans préjudice des dispositions générales du paragraphe 1), les fonctions de l'Agence sont les suivantes...</p> <p>c) Faire respecter les dispositions du droit national et international concernant l'espace marin et sous-marin dans les zones maritimes;</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>j) Coopérer avec les douanes, les gardes-côtes et les autres services, organismes et autorités responsables des zones maritimes et leur fournir une assistance pour les aider à s'acquitter de leurs devoirs et fonctions;</p> <p>k) Constituer une force maritime d'appoint efficace pouvant être déployée en cas d'urgence, de guerre ou de conflit;</p> <p>l) S'acquitter de toute autre fonction qui pourra lui être confiée périodiquement par le Gouvernement fédéral pour protéger les intérêts maritimes du Pakistan.</p> <p>11. Autres fonctions des cadres de l'Agence, etc. ...</p> <p>1) Les cadres de l'Agence, outre les pouvoirs et les fonctions qui leur sont conférés en tant que tels, peuvent exercer...</p> <p>i) Les fonctions d'agent des douanes, qui peuvent leur être déléguées en application de l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969);</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>iii) Les fonctions de policier et exercer tous les pouvoirs conférés au responsable d'un poste de police en application de la loi sur la police (loi n° V de 1861) et du Code de procédure pénal de 1898 (loi n° V de 1898).</p> <p>2) Le Gouvernement peut à tout moment conférer ou déléguer tous autres fonctions ou pouvoirs à tout cadre de l'Agence en application de toute loi en vigueur dans les zones maritimes.</p> <p>12. Pouvoir de procéder à des perquisitions, des arrestations, etc. ... Dans l'exercice des pouvoirs et des fonctions qui leur sont conférés en application de la présente loi, les cadres et les membres du personnel peuvent procéder à des enquêtes, des interrogatoires, des inspections, des investigations, des perquisitions, des saisies et des arrestations pour prévenir, détecter et réprimer les infractions à toute loi en vigueur dans les zones maritimes et peuvent à cet effet arraisonner tout navire, sauf ceux des forces armées pakistanaïses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 2002 relative à la force de sécurité du port de Karachi 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Article 3 Création, constitution et entretien de la force, et pouvoirs et fonctions de cette force ...</p> <p>1) Le président, avec l'accord du Gouvernement fédéral, crée, constitue et entretient une force, appelée « force de sécurité du port de Karachi », chargée du maintien de la sécurité et de la sûreté dans la zone portuaire de Karachi en s'acquittant notamment des fonctions suivantes :</p> <p>a) Veiller au maintien de l'ordre public dans la zone portuaire et constater les infractions qui sont commises dans cette zone ou qui ont un rapport avec celle-ci;</p> <p>k) Prévenir la pollution, les déversements, les risques d'incendie de déchets, les risques chimiques, les risques liés à l'eau, les risques biologiques et les risques liés aux déchets et substances dangereux et empêcher la production, la collecte, le transport, le traitement, l'évacuation, le stockage, la manutention, l'importation ou l'exportation de ces déchets ou substances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1959 relative au corps frontalier 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>3. Pouvoir d'entretenir un corps frontalier. Le Gouvernement central continue à entretenir les forces ou unités du corps frontalier énumérées dans le premier tableau, principalement aux fins de mieux protéger et administrer les frontières extérieures du Pakistan dans les limites ou à proximité des zones spéciales de l'ouest du pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forces civiles/armées <p>Délégations de pouvoirs au titre de règles, de notifications et d'arrêtés réglementaires spéciaux en matière douanière</p> <p>Arrêté réglementaire n° 29 (I)/73</p> <p>Délégation des fonctions d'agent des douanes aux cadres du corps des rangers de l'ouest du Pakistan</p> <p>Notification n° 29(I)/73 datée du 3 janvier 1973. L'Office central des recettes publiques, exerçant les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi no IV de 1969) et annulant ses notifications 314 et 315 datées du 11 juillet 1959, est heureux de déléguer, en application des articles 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168 m 1) 3) et 4), 169 et 171 de cette loi, les fonctions d'agent</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>des douanes à tous les cadres du corps des rangers de l'ouest du Pakistan à partir du grade d'inspecteur adjoint (et à tous les cadres à partir du grade de Havildar seulement les pouvoirs conférés en application des articles 158, 159, 161 et 164 de cette loi)</p> <p>Arrêté réglementaire n° 524 (I)/74 Délégation de pouvoirs aux membres de la police des frontières</p> <p>Notification n° 524(I)/74, datée du 23 avril 1974. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969), l'Office central des recettes publiques est heureux de déléguer aux membres de la police des frontières spécifiés dans la première colonne du tableau ci-dessous, sous réserve des limites et restrictions énoncées dans les règles établies en application de ladite loi, les fonctions d'agent des douanes, conformément aux dispositions de ladite loi...</p> <p>Arrêté réglementaire n° 524 (I)/74 Délégation des pouvoirs d'agent des douanes aux membres du corps frontalier</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Notification n° 1017(I)/74, datée du 26 juillet 1974. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 de la loi sur les douanes de 1969 (loi n° IV de 1969), l'Office central des recettes publiques est heureux de déléguer aux membres du corps frontalier opérant à moins de 60 km des frontières internationales dans la province du Balouchistan (et dans la province de la frontière du nord-ouest), comme spécifié dans la première colonne du tableau ci-après, les fonctions d'agent des douanes, en application des dispositions de ladite loi...</p> <p>Les douanes et les autres services chargés de l'application des lois exercent une vigilance étroite.</p>			
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération technique bilatérale avec différents pays • Renforcement des capacités grâce à des cours techniques • Formation spéciale à la détection des matières sensibles • Mise en place de scanners, etc. • Collaboration avec des organisations internationales • Ordonnance générale de 2005 relative aux douanes 	X		Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Chapitre IX Instructions concernant le stockage, la disposition et l'échantillonnage des marchandises saisies et confisquées</p> <p>32. Stockage par les organismes chargés de l'application des lois. Les instructions ci-après doivent être strictement respectées par les organismes chargés de l'application des lois, y compris les forces civiles armées pakistanaises auxquelles ont été délégués des pouvoirs de lutte contre la contrebande en application de la loi sur les douanes de 1969.</p> <p>XV. Désignation des entrepôts d'État</p> <p>XVI. Désignation des séquestres</p> <p>XVII. Fonctionnement des entrepôts d'État</p> <p>XVIII. ...</p> <p>XIX. ...</p> <p>XX. Inspection et échantillonnage des marchandises saisies</p> <p>XXI. ...</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1973 portant création du Conseil pakistanais de la recherche scientifique et industrielle 			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>Article 6 Les fonctions du Conseil sont les suivantes :</p> <p>d) <i>Entreprendre les études et recherches scientifiques et technologiques spéciales</i> qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Gouvernement fédéral</p>			L'assistance technique fournie par le Conseil pour l'examen des matières découvertes lors d'opérations de contrôle aux frontières peut faciliter les poursuites.
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire de 2001 <p>Article 19 Pouvoir de délivrance des licences</p> <p>1) Nul ne peut, sauf en cas d'exception prévue par la loi ou s'il est titulaire d'une licence délivrée par l'Autorité...</p> <p>c) Rechercher, concentrer, extraire, acquérir, manipuler, utiliser, ..., vendre, louer, prêter, transférer, importer, exporter, convertir, enrichir, produire, stocker, traiter, retraiter, fabriquer, transporter ou céder tout minéral radioactif, matière radioactive, substance nucléaire ou toute autre substance que l'Autorité peut spécifier par voie de notification</p>	X		

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs • Loi de 1923 sur les secrets officiels <p>Article 5</p> <p>1. Communication illicite d'informations, etc. : 1) toute personne qui, ayant en sa possession ou sous son contrôle tout code secret officiel ou mot de passe ou tout croquis, plan, modèle, article, note, document ou information qui se rapporte à un lieu interdit, qui est utilisé dans un tel lieu ou qui concerne quoi que ce soit se trouvant dans ce lieu, ou qui a été réalisé ou obtenu en contravention des dispositions de la présente loi, ou qui lui a été confié à titre confidentiel par un agent public, ...</p> <p>a) Communique volontairement ce code ou ce mot de passe;</p> <p>b) Utilise cette information;</p> <p>c) Conserve ce croquis ...;</p> <p>d) N'exerce pas un degré de diligence raisonnable ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article.</p>		<p>3) Une personne ayant commis une infraction visée par le présent article encourt ...</p> <p>a) Si l'infraction a été commise ... directement ou indirectement au profit d'une puissance étrangère ..., la peine capitale ou une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans;</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>2. Une personne qui se fait remettre volontairement tout code officiel secret ... se rend coupable de l'infraction visée par le présent article.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 relative à la défense du Pakistan <p>Article 3 2) 3 2) xxv) interdisant ou réglementant la possession, l'utilisation ou la disposition ...</p> <p>a) D'explosifs, de substances inflammables ou corrosives et d'autres substances ou articles dangereux, d'armes et de munitions de guerre;</p> <p>b) De navires;</p> <p>c) D'appareils de télégraphie sans fil ou de tout autre appareil capable de transmettre des messages;</p> <p>d) D'aéronefs, et</p> <p>e) D'appareils de photographie et de signalisation et de tout autre moyen permettant d'enregistrer des informations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations <p>Article 4, alinéas A et B, à lire conjointement avec l'article 5 4-A Nul ne peut vendre,</p>		<p>b) Dans tout autre cas, une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou une amende, ... ou les deux.</p> <p>Peine d'emprisonnement maximale de cinq ans ainsi qu'une amende...</p>	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>acheter ou faire le commerce de licences d'importation autres que celles délivrées...</p> <p>4-B Sauf autorisation écrite préalable ..., nul ne peut vendre ou transférer de biens ni les utiliser à d'autres fins que celles qui ont justifié l'octroi de la licence...</p>		<p>5. Quiconque enfreint les dispositions de la présente loi encourt une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an ou une amende, ou les deux.</p>	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	<ul style="list-style-type: none"> • Douanes pakistanaïses • Loi de 1974 sur les agences fédérales d'enquête • Ordonnance de 1959 sur le corps des rangers de l'ouest du Pakistan • Loi de 1977 relative à la police des chemins de fer pakistanaïse • Loi de 1973 relative aux gardes-côtes pakistanaïses • Ordonnance de 1975 sur la Force de sécurité aéroportuaire • Ordonnance de 2002 sur la police • Loi de 1994 sur la sécurité maritime • Ordonnance de 2002 relative à la force de sécurité du port de Karachi • Ordonnance de 1959 relative au corps frontalier 			Page 5 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Ordonnance n° III de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire Loi de 1950 sur le contrôle des importations et des exportations Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection (substances nucléaires et matières radioactives) Arrêté relatif à la politique d'exportation de 2004 Loi de 1969 sur les douanes 	X	<p>Article 8</p> <p>8.1) Quiconque est reconnu coupable d'avoir enfreint ... est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans ou d'une amende maximale de 5 millions de roupies ou des deux peines à la fois..., les biens et avoirs du condamné, où qu'ils se trouvent, étant confisqués par le Gouvernement fédéral.</p> <p>Article 44.1</p> <p>44.1) Quiconque contrevient... encourt une peine d'emprisonnement maximale de sept ans ou une amende maximale d'un million de roupies ou les deux.</p> <p>Article 156 (qui décrit les sanctions dont sont passibles les infractions visées par la loi en question)</p>	Pages 3 et 4 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Régime de licences	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance n° III de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Articles 19 à 23</p> <p>19. Pouvoir de délivrance des licences</p> <p>1) Nul ne peut, sauf en cas d'exception prévue par la loi ou s'il est titulaire d'une licence délivrée par l'Autorité ...;</p> <p>2) Sous réserve du paragraphe 1) ci-dessus, l'Autorité peut, sur demande accompagnée des droits à verser et des informations et documents à fournir conformément à la réglementation, délivrer une licence permettant de mener les activités spécifiées par la licence pendant une période dont la durée pourra être déterminée...</p> <p>20. Pouvoir d'octroi des autorisations</p> <p>1) L'Autorité peut, si la demande est accompagnée des droits à verser et des informations et documents à fournir conformément à la réglementation, octroyer une autorisation permettant la réalisation des activités précisées par la licence pour une durée qu'elle pourra déterminer...,</p>	X		Page 4 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>21. Autorisation préalable à la délivrance des licences</p> <p>Nul ne peut entamer la construction d'une installation nucléaire quelconque sans l'autorisation préalable ... de l'Autorité dans les conditions fixées par la réglementation.</p> <p>22. Autorisation préalable au rejet et à l'élimination des déchets radioactifs</p> <p>Nul ne peut rejeter dans l'environnement ou éliminer des déchets radioactifs sans l'autorisation préalable ... de l'Autorité...</p> <p>23. Autorisation portant sur un véhicule, bâtiment ou aéronef à propulsion nucléaire ou tout autre véhicule, bâtiment ou aéronef transportant des matières nucléaires</p> <p>Nul ne peut faire entrer au Pakistan un véhicule, bâtiment ou aéronef à propulsion nucléaire ou tout autre véhicule, bâtiment ou aéronef transportant des matières nucléaires sans l'autorisation préalable délivrée à cette fin par l'Autorité dans les conditions prévues par la réglementation.</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Octroi de licences individuelles	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi du 23 septembre 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 5.</p> <p>5. Le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transfert de biens, de technologies, de matières et de matériel, sous réserve des dispositions de la présente loi, pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker, à entretenir ou à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance n° III de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Articles 19 à 23, ibid.</p>			
8	Octroi de licences générales	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi du 23 septembre 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 5, ibid.</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance n° III de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire <p>Articles 19 à 23, ibid.</p>			
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de 1990 sur la sûreté nucléaire et laradioprotection (substances nucléaires et matières radioactives) <p>Article 20</p> <p>20. Certificat de non-objection</p> <p>1) Toute personne désireuse d'importer ou d'exporter des matières radioactives ou du matériel radiologique doit s'adresser au Directeur pour obtenir un certificat de non-objection.</p> <p>2) Le Directeur peut exiger Tdu demandeur qu'il lui soumette des factures ou toute autre pièce justifiant de l'origine, des spécifications techniques et de tout autre détail que le Directeur pourra juger nécessaire.</p> <p>3) Le Directeur peut reporter l'examen de la demande et exiger du demandeur l'accomplissement d'autres actes jugés par lui nécessaires et répondant aux</p>			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			normes de sécurité établies par le présent règlement			
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance n° III de 2001 portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire Article 19, ibid.			Page 4 du rapport
12	Examen interinstitutions des licences	X	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté n° III (I) de 2004 Autorité de réglementation nucléaire Article 24 24. Annulation ou suspension d'une autorisation ou d'une licence 1) En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté ou du règlement ou en cas de non-observation persistante des conditions liées à l'autorisation ou, le cas échéant, à la licence, l'Autorité peut, sous réserve des dispositions du paragraphe 2) ci-après, annuler ou suspendre l'autorisation ou, le cas échéant, la licence. 2) Avant de prendre les mesures énoncées au paragraphe 1) ci-dessus, l'Autorité adresse un avis explicatif au contrevenant, en lui donnant la possibilité de se faire entendre ou de corriger les.			Département de la douane et Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire (PNRA). Un certificat de non-objection doit être délivré par le Ministère des affaires étrangères.

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>insuffisances constatées aux conditions définies par l'Autorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1990 sur la sûreté nucléaire et la radioprotection <p>Règles 16 et 17</p> <p>16. Suspension d'une licence</p> <p>Si, au regard des informations disponibles, le Directeur estime que le détenteur de la licence enfreint une disposition quelconque du présent règlement ou l'une quelconque des conditions liées à l'octroi de la licence, il peut ordonner l'arrêt immédiat de l'activité ou prendre toute autre mesure destinée à stopper, à réduire au minimum ou à contenir l'élévation du niveau de la radiation ou de tout dommage nucléaire, étant entendu que, si le détenteur de la licence n'obtempère pas, le Directeur peut prendre les mesures voulues aux frais du détenteur de la licence.</p> <p>17. Résiliation d'une licence/ renoncement à une licence</p> <p>1) Après avoir donné au détenteur d'une licence la possibilité de se justifier et s'être convaincu que ce dernier avait enfreint les dispositions de l'arrêté ou les conditions liées à.</p>			

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			la licence, le Directeur peut résilier ladite licence 2) Le détenteur de la licence peut renoncer à sa licence en déposant un préavis de trois mois.			
13	Listes de contrôle	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 41) Le Gouvernement fédéral tient à jour des listes de contrôle devant faire l'objet de notifications séparées, qui indiquent les biens et technologies soumis à licence en vertu de la présente loi.</p> <p>2) Les listes de contrôle sont examinées périodiquement et révisées ou mises à jour, selon que de besoin, par le Gouvernement fédéral, et il en est dûment donné notification.</p> <p>3) Le Gouvernement fédéral donne notification de toutes les règles et procédures d'octroi de licences</p>			L'ordonnance du PNRA actuellement en vigueur institue des contrôles sur l'exportation et les autres formes de transfert de matières radioactives et de substances nucléaires (art. 16, 19 et 23). Le Ministère du commerce l'a indiqué dans son arrêté de 2000 relatif à la politique et aux procédures d'exportation, amendé par l'arrêté n° III (I) de 2004.
14	Mise à jour des listes	X	<ul style="list-style-type: none"> Notifications du Gouvernement fédéral Ordonnance générale et arrêtés relatifs à la douane 			Pages 4 et 5 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1969 sur les douanes <p>Article 16</p>			
15	Mesures applicables aux technologies	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 2 1) On entend par « technologie » tout document, y compris les ébauches, plans, diagrammes, modèles, formules, tableaux, notes ou spécifications techniques, manuels ou instructions nécessaires pour la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires ou biologiques et de leurs vecteurs,</p> <p>Article 4 4)</p>		Section 8	Pages 4 et 5 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance générale de 2005 relative à la douane <p>Restrictions – article 95</p> <p>Politique industrielle. Le Gouvernement a libéralisé sa politique industrielle et déréglementé la procédure d'approbation. Selon la nouvelle politique, l'approbation du Gouvernement est requise uniquement dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) ... ii) Armes et munitions iii) ... iv) Explosifs puissants v) ... 			
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p>			Pages 4 et 5 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1884 sur les explosifs Loi de 1908 sur les substances explosives Ordonnance de 1965 sur les armes Loi de 1991 sur la remise des armes illicites 			Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<ul style="list-style-type: none"> Loi antiterroriste de 1997 			
18	Mesures d'application générale	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Articles 4 et 5</p> <p>4 1) Le Gouvernement fédéral tient à jour des listes de contrôle devant faire l'objet de notifications séparées, qui indiquent les biens et technologies soumis à licence en vertu de la présente loi.</p> <p>2) Les listes de contrôle sont examinées périodiquement et révisées ou mises à jour, selon que de besoin, par le Gouvernement fédéral, et il en est dûment donné notification.</p> <p>3) Le Gouvernement fédéral donne notification de toutes les règles et procédures d'octroi de licences.</p> <p>5. Sous réserve des dispositions de la présente loi, le Gouvernement fédéral contrôle l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit de biens, de technologies, de matières et de matériel pouvant servir à concevoir, à mettre au point, à fabriquer, à stocker, à</p>			<p>Pages 4 et 5 du rapport</p> <p>Les différentes lois, dont la loi antiterroriste de 1997, comportent des dispositions d'application générale.</p>

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>entretenir ou à utiliser des armes nucléaires et biologiques et leurs vecteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi antiterroriste de 1997 <p>6. Terrorisme</p> <p>1) Aux termes de cette loi, on entend par terrorisme le recours ou la menace du recours à une action lorsque :</p> <p>3) Le recours ou la menace du recours à toute action visée à l'alinéa 2), impliquant l'utilisation d'armes à feu, d'explosifs ou de toute arme constitue un acte de terrorisme, qu'il corresponde ou non aux critères énoncés à l'alinéa 1 c)</p> <p>6) Quiconque commet une infraction visée par le présent article ou par toute autre disposition de la présente loi est coupable de terrorisme.</p>	X	<p>Article 7, à lire conjointement avec les alinéas 3), 4), 5) et 6) de l'article 6</p> <p>7. Répression des actes de terrorisme. Quiconque commet un acte de terrorisme visé à l'article 6 est passible :</p> <p>h) Si l'acte de terrorisme tombe sous le coup des sous-alinéas h) à n) de l'alinéa 2) de l'article 6, d'une peine d'emprisonnement comprise entre un an et dix ans et d'une amende; et</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1965 sur les armes 		<p>i) S'il s'agit de tout autre acte de terrorisme ne tombant pas sous le coup des dispositions des sous-alinéas a) à h) de l'alinéa 2) de l'article 6 ou de toute autre disposition de la présente loi, d'une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et cinq ans ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p> <p>Articles 5 et 8, à lire conjointement avec l'article 13</p> <p>5. Interdiction de transport. Le Gouvernement peut, par la voie du Journal officiel, réglementer ou interdire le transport de tous types d'armes, de munitions ou de matériel militaire dans la totalité ou une partie de la province, entièrement ou sauf moyennant une licence. Explication : armes, munitions ou matériel militaire transbordés dans un port de la province au sens des dispositions du présent article.</p> <p>7. Interdiction de port d'armes sans licence</p> <p>1) Le port d'armes est interdit sauf dans les conditions et selon les modalités prévues par les présentes dispositions.</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>2) Quiconque porte une arme sans licence ou en violation des présentes dispositions peut être désarmé par tout juge de paix ou agent de police ou toute autre personne habilitée à cet effet par le Gouvernement...</p> <p>13. Sanctions prévues en cas de violation des dispositions des articles 4, 5 et 8</p> <p>11. Sous réserve des dispositions de l'article 13-A, quiconque commet l'une quelconque des infractions suivantes, à savoir</p> <p>d. Vendre, détenir, offrir ou exposer à la vente des armes, des munitions ou du matériel militaire, ou entreprendre...</p> <p>e. ...</p> <p>f. Transporter des armes, des munitions ou du matériel militaire en violation d'un règlement ou d'une interdiction énoncé en vertu des alinéas d), e), f), g), h) et i) de l'article 5.</p> <p>est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p> <p>Les infractions portant sur un canon, une grenade, une bombe ou une roquette sont sanctionnées d'une peine d'emprisonnement</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					qui ne peut être inférieure à trois ans.	
19	Transferts immatériels	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 2 l) i) Tout document ou information qui est du domaine public ou est lié à la recherche scientifique fondamentale...</p> <p>Article 4 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisme de réglementation nucléaire <p>Articles 51 et 52</p> <p>51. Déclaration de loyauté et de confidentialité ... Le président, chaque membre, conseiller, consultant, fonctionnaire ou autre membre du personnel de l'Autorité doit, avant d'entrer en fonction, faire la déclaration de loyauté et de confidentialité prescrite par le règlement.</p> <p>52. Le président, les membres, les fonctionnaires et les employés de l'Autorité, lorsqu'ils agissent ou déclarent agir conformément à l'une quelconque des dispositions de la présente ordonnance, sont considérés comme des fonctionnaires au sens de l'article</p>	X	Article 8, ibid.	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>21 du Code pénal pakistanais (loi XLV de 1860).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi relative aux secrets d'État <p>Article 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de 1965 relative à la Commission pakistanaise de l'énergie atomique, Règle 18 • Ordonnance de 1965 relative à la défense du Pakistan <p>Article 3 2) xxv) interdisant ou réglementant la possession, l'utilisation ou la cession...</p> <ul style="list-style-type: none"> a) D'explosifs, de substances inflammables ou corrosives et d'autres substances ou articles dangereux, d'armes et de munitions de guerre; b) De navires; c) D'appareils de télégraphie sans fil ou de tout autre appareil capable de transmettre des messages; d) D'aéronefs; et e) D'appareils de photographie et de signalisation et de tout autre moyen permettant d'enregistrer des informations. 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
20	Contrôle des biens en transit	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1969 relative à la douane <p>Article 129</p> <p>Transit sur le territoire pakistanais de marchandises à destination d'un pays étranger. Lorsque des marchandises à destination de l'étranger transitent par le Pakistan, l'agent compétent peut, conformément aux règles en vigueur, les dispenser des droits de douane qui leur auraient été applicables; il est entendu que le Gouvernement fédéral peut, par notification au Journal officiel, interdire l'entrée au Pakistan par mer, terre ou air de toute marchandise ou catégorie de marchandises en transit vers un pays étranger.</p>			Page 4 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
21	Contrôle des transbordements	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1965 sur les armes <p>Article 5</p> <p>Interdiction de transport</p> <p>Le Gouvernement peut, par la voie du Journal officiel, réglementer ou interdire le transport de tous types d'armes, de munitions ou de matériel militaire dans la totalité ou une partie de la province, entièrement ou sauf moyennant une licence. Explication : armes, munitions ou matériel militaire transbordés dans un port de la province au sens des dispositions du présent article.</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêté n° 7 (1)/2001 sur la douane <p>Règle 333</p> <p>Marchandises dont le transbordement n'est pas autorisé. ... Le transbordement des marchandises ci-après à destination de ports et de postes douaniers à l'intérieur du pays n'est pas autorisé...</p>			Page 4 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			a. ... b. ... c. ... d. Explosifs, tels que définis dans la loi de 1884 sur les explosifs e. Armes et munitions...			
22	Contrôle des réexportations	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêté n° 7(1)/2001 sur la douane <p>Règles 253 et 357</p> <p>253. Réexportation de biens de production importés</p> <p>1) Le titulaire d'une licence peut être autorisé à réexporter des biens de production qu'il a importés pour fabriquer des biens d'exportation au titre des présentes règles à la condition que ce soit sous leur forme originale et sans qu'ils aient été transformés, dans les trois ans suivant leur importation et dans le respect des limites et restrictions en vigueur en vertu des lois, de l'arrêté relatif à la politique d'importation et de l'ordonnance</p>			Page 4 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>sur le contrôle du commerce d'exportation.</p> <p>357. Réexportation de marchandises entreposées</p> <p>1) Un entrepositaire agréé peut être autorisé par un agent ayant au minimum le rang de receveur des douanes suppléant à réexporter des marchandises entreposées à condition que ce soit sous leur forme originale et sans qu'elles aient été transformées dans les trois ans suivant leur importation et dans le respect des limites et restrictions en vigueur au titre de l'arrêté relatif à la politique d'importation et de l'ordonnance sur le contrôle du commerce d'exportation.</p>			
23	Contrôle du financement	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs Code pénal pakistanais de 1860 		<p>Article 8 2)</p> <p>Articles 213 et 214</p> <p>213. Acceptation de dons, etc., pour soustraire un contrevenant à une sanction :</p> <p>Quiconque accepte ou tente d'obtenir ou convient d'accepter une gratification pour lui-même ou pour autrui ou une restitution</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>de biens pour lui-même ou pour autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction ou de la soustraction d'un tiers à la sanction d'une infraction ou aux fins de ne pas engager de poursuites contre ce dernier.</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre dix ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p> <p>214. Offre d'un don ou de la restitution de biens en contrepartie de la soustraction d'un contrevenant à la sanction d'une infraction : Quiconque donne, inspire ou offre ou</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
				<p>convient de donner ou d'inspirer une gratification à autrui ou de restituer ou faire restituer des biens à autrui, en contrepartie de la dissimulation d'une infraction par ce dernier ou afin que celui-ci soustraie une personne à la sanction pénale d'une infraction ou qu'il n'engage pas de poursuites.</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la peine de mort : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et d'une amende;</p> <p>Dans le cas d'une infraction sanctionnée par la réclusion à perpétuité ou par une réclusion à temps pouvant atteindre trois ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende;</p> <p>Si l'infraction est sanctionnée par une peine d'emprisonnement inférieure à dix ans : Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre le quart de la durée d'emprisonnement maximale prévue pour l'infraction ou d'une amende ou des deux peines à la fois.</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> • Loi antiterroriste de 1997 			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>11-J Arrangements de financement. Se rend coupable d'une infraction quiconque</p> <p>a) Participe ou est associé à un montage financier qui a pour conséquence de mettre des fonds ou d'autres biens à la disposition d'un tiers; et</p> <p>b) A des raisons de soupçonner que le montage financier sera ou pourrait être utilisé à des fins terroristes</p> <p>• Loi de 1908 sur les substances explosives</p>		<p>11-N Peines prévues par les articles 11-H à 11-K... est passible d'une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et cinq ans et d'une amende.</p> <p>6. Sanctions encourues par les instigateurs. Toute personne qui, en donnant ou en demandant de l'argent, en mettant à disposition des locaux, en fournissant des matières ou qui, de toute autre façon, prodigue des conseils, une assistance ou des encouragements en vue de la commission d'une infraction visée par la présente loi ou s'en rend complice est passible de la peine prévue pour cette infraction.</p>	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
24	Contrôle des services de transport	X	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, de technologies, de matières et de matériel liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs <p>Article 4 4) à lire conjointement avec l'article 8</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnance de 1997 relative à la sécurité des autoroutes <p>Article 65, alinéas f), h) et i)</p> <p>Création d'une police de la sécurité routière chargée de</p> <p>f) Prendre les premières mesures en cas d'infraction sur les autoroutes nationales avant de transférer le dossier au commissariat compétent pour enquête;</p> <p>h) Protéger les autoroutes de tout empiètement et dépister les personnes suspectes et les criminels;</p> <p>i) Prendre possession de tout objet abandonné et le détruire, conformément à la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi de 1890 sur les chemins de fer <p>Article 59</p> <p>1) Nul n'est autorisé à emporter dans un train des marchandises dangereuses ni à demander à l'administration des chemins de</p>			L'incitation à commettre ce type d'infractions est également passible de poursuites.

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			fer de transporter ce type de marchandises.			
25	Contrôle des importations	X	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de 2004 relatif à la politique d'importation • Réglementation de 1940 sur les explosifs <p>Chapitre III, partie III Importation par voie terrestre</p> <p>Il est interdit d'importer des explosifs par voie terrestre à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable du Gouvernement central à cet effet et de respecter les conditions et limites fixées par ce dernier.</p>			Page 3 du rapport
26	Principe d'extraterritorialité	X	<ul style="list-style-type: none"> • Code pénal pakistanais de 1860 <p>Article 4 à lire conjointement avec l'article 108 A</p> <p>Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent à toute infraction commise par</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Tout citoyen pakistanais ou toute personne au service du Pakistan, où que ce soit hors des frontières du Pakistan; 2) et 3) ... 4) Quiconque se trouve, partout dans le monde, sur un navire ou un aéronef enregistrés au Pakistan. 	X		Page 4 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			Explication : aux fins du présent article, le terme « infraction » s'applique aussi à tout acte commis en dehors du Pakistan et qui, s'il était commis au Pakistan, serait sanctionné par le Code pénal.		108-A Incitation, au Pakistan, à la commission d'infractions en dehors du pays. Est réputée inciter à la commission d'une infraction, au sens du présent Code, toute personne qui, au Pakistan, incite à la réalisation, en dehors du pays, d'un acte qui constituerait une infraction au Pakistan.	
27	Autres					